



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# DRIEAT Île-de-France

## Panorama des activités

# 2022



# Sommaire

Accompagner les territoires vers une transition écologique et un développement durable P. 4

Améliorer les mobilités durables P. 22

Protéger et préserver les ressources, les espaces et les espèces P. 28

Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions P. 36

Assurer la sécurité des transports P. 42

Entretenir, exploiter et moderniser le réseau routier national P. 50

Une organisation et un collectif de travail au service de nos missions P. 54

# Édito

L'année 2022 s'inscrit dans le contexte de la relance post-pandémie de Covid-19 et ses nombreuses conséquences. Cette année a été pour la DRIEAT, le début d'un nouveau chapitre au service des Franciliens et la création d'un nouveau collectif de travail post-fusion.

Nous avons collectivement réussi à installer dans le maillage francilien cette nouvelle direction régionale, qui permet au quotidien de mieux intégrer les politiques d'énergie et d'environnement à celles de mobilité, d'aménagement et d'urbanisme pour ainsi améliorer le cadre de vie des franciliens, contribuer à l'attractivité de l'Île-de-France et au développement de nos transitions de demain.

La dynamique francilienne engagée ces dernières années a connu un ralentissement important avant d'être relancée. Dans ce contexte, l'État a poursuivi la mise en place de nombreuses mesures au travers de différents dispositifs, notamment sur les mobilités, la construction de logements, le renouvellement de friches urbaines ou la biodiversité.

Aujourd'hui, les grands projets franciliens dans nos domaines d'activités connaissent, plus que jamais, une accélération majeure. Des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 au Grand Paris des transports, de la multiplicité des opérations d'aménagement à l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne, l'Île-de-France inaugure de nombreux projets.

Je vous souhaite une bonne lecture de notre panorama des activités 2022, qui illustre l'engagement des agents et ouvre de nouveaux horizons pour une meilleure efficacité dans la mise en œuvre de nos politiques publiques et dans l'action de l'État.



**Emmanuelle Gay**

Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

# Accompagner les territoires vers une transition écologique et un développement durable

La DRIEAT porte les politiques publiques de l'État en matière de planification et d'aménagement durables.

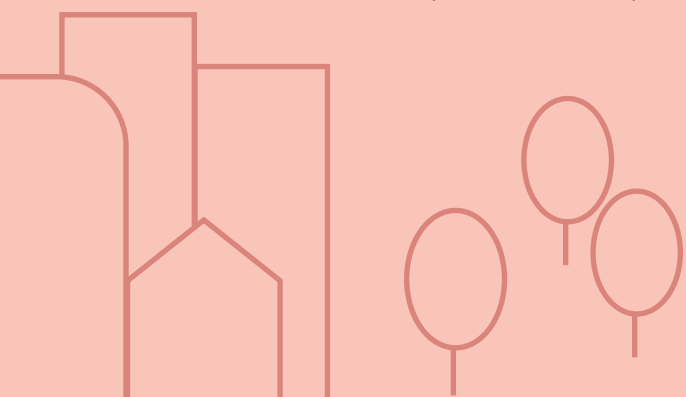
Elle veille à la bonne prise en compte des enjeux environnementaux et des enjeux de mixité fonctionnelle et sociale, de qualité urbaine, d'innovation en matière d'aménagement ainsi qu'aux équilibres habitat – emploi dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement structurants et la gestion économe des sols.

Elle anime les appels à projets dans les territoires urbains et veille à ce que l'urbanisation soit cohérente avec l'offre de mobilité existante et projetée. Elle apporte son expertise en soutien et animation des services départementaux et des établissements publics d'aménagement, locaux ou d'État.

La DRIEAT instruit les demandes d'agrément pour les locaux d'activités. Elle programme et suit les moyens consacrés par l'État aux grands projets d'aménagement et à l'action des établissements publics foncier et d'aménagement franciliens.

La DRIEAT examine et autorise les projets qui pourraient impacter l'environnement et propose à l'autorité environnementale les avis et décisions sur les projets et documents d'urbanisme mis à disposition lors des enquêtes publiques.

La DRIEAT contribue à la définition et la mise en place des actions prioritaires franciliennes pour l'accélération de la transition énergétique, avec notamment la rénovation énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables et de récupération, ainsi que la réduction des émissions du trafic routier.





# Faciliter l'aménagement durable grâce à des outils opérationnels

L'objectif est de développer des villes attractives et résilientes qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la qualité de vie de leurs habitants.

## VOLET AMÉNAGEMENT DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

**12** nouvelles conventions engagées en 2022 pour un total de près de **14 M€**.

Près de **12 M€ de crédits versés** pour contribuer aux grandes opérations d'aménagement portées par les EPA et initier ou poursuivre les actions contractualisées dans les projets partenariaux d'aménagement (PPA).

## Fonds friches : 125 millions d'euros d'aide pour produire 33 000 logements

Les friches représentent un important gisement foncier en Île-de-France. Leur reconquête constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain et de revitalisation urbaine. Le recyclage de ces espaces, qui implique souvent des opérations de démolition et de dépollution importantes, représente un coût significatif pour les collectivités et les porteurs de projets.

Après deux appels à projets pour le « Recyclage foncier des friches pour l'aménagement en Île-de-France » en 2021, **le Fonds Fiches s'est poursuivi en 2022 par le lancement d'un troisième appel à projets régional. Sur les 61 dossiers déposés lors de ce 3<sup>e</sup> appel à projets, 19 ont été sélectionnés pour une enveloppe de 18,46 M€.**

La mise en œuvre de cet appel à projets régional a nécessité une forte mobilisation des services de l'État, au plan technique comme au plan administratif et financier. Un réseau régional des référents fonds friches permet d'assurer la cohérence d'ensemble et la bonne circulation d'information.

## FONDS FRICHES Depuis le lancement en 2021

**277** dossiers déposés.

**103** projets lauréats (dont 19 pour le 3<sup>e</sup> AAP, lancé en 2022).

**124,5 M€ subventions = 620 ha de friches franciliennes recyclées pour produire 33 000 logements** (dont 36 % de logements sociaux).

Compte tenu du succès qu'il a rencontré, le fonds friches est pérennisé, à compter de 2023, dans le cadre du fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert).



Friche ZAC des rives de l'Ourcq Bondy  
| Crédit photo : DRIEAT

### SAVOIR +

Internet DRIEAT  
> Thématiques  
> Aménagement durable  
> La mobilisation du foncier et le recyclage des friches  
> Recyclage des friches : dispositifs d'aides

## Grand Paris Express - Une forte mobilisation autour des quartiers de gare

Dans les Hauts-de-Seine, la DRIEAT s'est fortement mobilisée en 2022, en faveur du Grand Paris express et les futures lignes 18, 15 Ouest et 15 Sud. Pour la ligne 15 Sud, 2 comités de gare ont été organisés pour la gare de Châtillon-Montrouge, un autre pour la gare de Bagneux. 2 chartes ont été signées (Bagneux et Issy RER). Pour la ligne 15 Ouest, 2 comités de gare ont été organisés en 2022 pour les gares des Agnettes et des Grésillons (Gennevilliers) ainsi que pour la gare de Bois-Colombes. Toujours pour la ligne 15 Ouest, la DRIEAT a organisé la réunion de l'ensemble des élus concernés par le réseau (comité de pilotage de suivi co-présidé par le préfet des Hauts-de-Seine et le Président du directoire de la SGP) ainsi que par la coordination de multiples groupes de travail sur les nuisances liées aux chantiers et aux flux de camions occasionnés par les futurs travaux.

En Seine-Saint-Denis, 20 gares vont être créées ou mises en interconnexion avec le réseau existant. Parmi elles, 8 ont été identifiées à enjeux au titre de la vitalité des quartiers de gare. En 2022, la DRIEAT a accompagné le sous-préfet référent et les collectivités territoriales dans l'installation de 5 comités de vitalité à Saint-Denis Pleyel, La Courneuve-6 routes, Fort d'Aubervilliers, Bobigny-Pablo-Picasso et Pont de Bondy.

Ces quartiers en mutation connaissent une forte densification et à la marge des périmètres d'aménagement, il s'agit d'éviter l'effet de frontière ou d'arrière-gare. Plus généralement, l'enjeu de la qualité des espaces publics apparaît comme prégnant : c'est un des leviers pour rendre ces quartiers attractifs et participer à l'évolution des mobilités en Seine-Saint-Denis, en démultipliant l'effet structurant de l'amélioration de la desserte en transport en commun. Les moyens déployés par le Gouvernement en 2023 contribueront à répondre à cet enjeu : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert), et notamment son volet « renaturation en ville » et fonds mobilités actives.

## Construction de logements

Les autorisations progressent de + 8 %, en termes de construction de logements, avec 77 500 logements autorisés contre 71 200 un an auparavant. Une augmentation exceptionnelle a été observée en août 2022, du fait d'un nombre record d'autorisations de logements collectifs dans les zones tendues avant la date limite d'éligibilité à l'aide à la relance de la construction durable. Cette hausse traduisant un comportement d'anticipation a été suivie d'une forte diminution au 4<sup>e</sup> trimestre 2022<sup>1</sup>. En revanche, les mises en chantier ont régulièrement diminué sur l'année 2022.

Ainsi pour l'Île-de-France, sur l'année 2022 :

- **77 500 logements ont été autorisés**, soit + 9% par rapport à l'année précédente ;
- **et 58 850 logements ont été mis en chantier**, soit 11 % de moins par rapport à l'année précédente.

## Dématérialisation de la procédure agrément d'immobilier d'entreprise et nouvelles orientations pour les entrepôts et les data centers

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le dépôt et l'instruction des demandes d'agréments immobilier d'entreprise se font de façon totalement dématérialisée, via la plateforme Démarches Simplifiées (DS), facilitant ainsi les échanges avec les porteurs de projets et le travail des services instructeurs.

La création du formulaire en ligne a permis d'enrichir les données collectées sur les différents projets, notamment sur leurs performances environnementales (performance énergétique, consommation d'espace naturels agricoles et forestiers, limitation de l'imperméabilisation, impact carbone des projets).

Les orientations relatives aux bureaux, aux entrepôts logistiques et aux locaux d'activités ont été actualisées en 2022, notamment pour une meilleure prise en compte des enjeux d'artificialisation des sols, et un **cadre pour l'instruction des demandes d'agrément relatives aux centres de données** (datacenters) a été élaboré.

**AGRÉMENT  
IMMOBILIER  
D'ENTREPRISES**

**258** décisions pour 242 dossiers déposés  
> 234 accords,  
> 7 refus,  
> 1 retrait,  
> 16 ajournements (qui donnent lieu ensuite à des décisions d'accord ou de refus).

<sup>1</sup>- Source : SDES, Sit@del2, estimations à fin janvier 2023.

## — Une année exceptionnelle pour le label ÉcoQuartier en Île-de-France

Le label ÉcoQuartier distingue et valorise les opérations remarquables des collectivités engagées dans des projets de quartiers durables. Il concerne tous les types de projets : neufs ou de renouvellement urbain, rénovation de quartiers sensibles, opérations dans de grandes agglomérations ou dans des contextes périurbains et ruraux... concertés avec les habitants, mixtes et résilients, économes en consommations énergétiques et préservant la biodiversité et les ressources naturelles.

**14 porteurs de projets franciliens ont déposé des dossiers en 2022**, avant la refonte du label qui aura lieu en 2023.

Au terme du processus d’instruction, **six projets sont labellisés Étape 2 (ÉcoQuartier en chantier), assortis d’un certain nombre de recommandations :**

- Paris (75) pour le quartier Saint-Vincent de Paul ;
- Stain-Saint-Denis – Pierrefitte (93) pour la ZAC des Tartres ;
- Rungis (94) pour l’Agroquartier de la Plaine de Montjean ;
- Orly (94) pour le quartier du Chemin des Carrières ;
- L’Haÿ-les-Roses (94) pour l’Entrée de ville Paul Hochart ;
- Voisin-le-Bretonneux (78) pour le quartier de la Remise.

**Trois projets sont labellisés Étape 3 (ÉcoQuartier livré) :**

- Vert-Saint-Denis (77) pour la ZAC du Balory ;
- Saint-Germain-en-Laye (78) pour le quartier Lisière Pereire ;
- Saint-Cyr-l’École (78) pour la ZAC Charles Renard.

**LABEL ÉCOQUARTIER**  
14 candidatures en 2022

**6** projets labellisés  
étape 2 (en chantier).

**3** projets labellisés  
étape 3 (livré).

Écoquartier de l’Eau Vive à Lieusaint – EPA SENART | Crédit photo : DRIEAT

### SAVOIR +

Internet DRIEAT  
> Thématiques  
> Aménagement durable  
> Aménagement opérationnel : leviers, acteurs et outils mobilisables  
> Les ÉcoQuartiers  
> Les lauréats du label « ÉcoQuartiers » en Île-de-France



# FOCUS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

## Paris (75) - Des permis pour le Grand Palais, la gare d'Austerlitz...

### > Des permis pour la gare d'Austerlitz, la gare du Nord...

95 permis de construire, permis de démolir ou d'aménager, 78 déclarations préalables de travaux et 38 autorisations de travaux sur monuments historiques classés, ont été instruits<sup>2</sup>.

Parmi ces dossiers on peut citer plusieurs projets complexes (avec enquête publique, modification du PLU, permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale...) : le projet de rénovation Miollis, le projet de modernisation de la Gare d'Austerlitz - îlot A7/A8, le projet de modernisation de la Gare du Nord dans la perspective de la coupe du monde de Rugby en 2023 et des JO de 2024, le projet de rénovation de l'ENSCP, la Phase 2 du projet RATP Vaugirard...

### > Commission des autorisations d'aménagement commercial (CDAC)

L'examen en CDAC de Paris de 17 demandes d'autorisations d'exploitation commerciale, dont l'extension de l'ensemble commercial de la Gare du Nord, la restructuration des anciens magasins C&A du boulevard Haussmann et de la rue de Rivoli en ensembles commerciaux...

## Haut-de-Seine (92) - Instruction des actes d'urbanisme, principalement au sein de l'OIN du quartier d'affaires de La défense et la commune de Saint-Cloud

Cette année encore, ce sont des autorisations d'urbanisme d'ampleur qui ont été instruites par la DRIEAT, dans le cadre des projets d'envergure : notamment le projet Odyssey (trois nouvelles tours de 95, 150 et 187 mètres de haut pour 140 000 m<sup>2</sup> regroupant des bureaux dont certains présentent la particularité d'être réversibles, des hébergements hôteliers et touristiques et des commerces). Au cours de l'année, 234 autorisations d'urbanisme ont été instruites par le service.

## Val-de-Marne (94)

> 223 permis de construire instruits par l'État en 2022

Instruction des permis de construire pour l'État en Opérations d'Intérêt National (OIN) et pour 4 communes carencées en logements sociaux, avec un pic de dépôts pour l'aide à la relance pour la construction durable en 2022.

> OIN : création d'une ZAC SENIA et délimitation du MIN de Rungis (décret au Conseil d'État).

> Qualification de Grande Opération d'Urbanisme (GOU) et création de la ZAC de Charenton Bercy.

> 60 M € de taxes d'urbanisme liquidées au profit des collectivités et de l'État.

## PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

**370** dossiers relatifs aux enseignes ou à la publicité instruits en 2022.

Accompagnement des EPT pour l'élaboration de **5** RLPi approuvés en 2022.

**1** EPCI lauréat de l'édition 2022 de l'appel à projets national RLPi (Règlement Local de Publicité Intercommunal).

<sup>2</sup>- chiffres au 15 décembre 2022





## Accélérer la transition énergétique

### — France chaleur urbaine : un service numérique pour accélérer le raccordement des copropriétés aux réseaux de chaleur

En Île-de-France, 1,1 million d'équivalent-logements sont encore raccordables aux réseaux de chaleur existants. Pourtant, cette solution de chauffage écologique et économique reste peu connue et sous-exploitée. **Afin d'informer les copropriétés et de les accompagner dans leurs démarches, la DRIEAT a lancé en 2021 le service France chaleur urbaine**, soutenu financièrement par l'ADEME Île-de-France, la Direction générale de l'énergie et du climat et la Direction interministérielle du numérique, et développé en partenariat avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Le service permet aux copropriétaires de savoir si un réseau passe à proximité de leur résidence, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour mettre en place un raccordement, ou encore d'échanger avec des copropriétés déjà raccordées afin de connaître leur retour d'expérience. **En 2022, le service a été renforcé par des fonctionnalités supplémentaires utiles aux collectivités, par une amélioration de la cartographie des réseaux et des actions nombreuses ont permis de mieux faire connaître le service.**

### — Sensibiliser à l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments

Dans le cadre de son animation du réseau des professionnels franciliens du bâtiment, en collaboration avec la DRIHL, la DRIEAT publie chaque trimestre « Les Chiffres du Bâtiment Francilien », pour répondre à un besoin de données sur les chiffres de la construction et de la rénovation des bâtiments en Île-de-France, et apporte ainsi un regard sur les politiques publiques de la construction et de la rénovation.

#### SAVOIR +

- Internet DRIEAT
- > Thématiques
- > Transition énergétique et bâtiments
- > Actualités du bâtiment francilien

#### CHIFFRES CLÉS

**91** % des bâtiments parisiens sont dans le périmètre d'un monument historique inscrit ou classé (40 % en surface des bâtiments dans toute l'Île-de-France).

Le secteur tertiaire représente **29** % de la consommation d'énergie d'Île-de-France. Il a augmenté sa consommation de 5 % entre 2005 et 2019.



## «LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ÎLE-DE- FRANCE»



Le bilan énergétique francilien, les chiffres clés sur l'énergie renouvelable locale, les actions à mener

## RETOUR SUR...

### LA CONCERTATION NATIONALE MIX ÉNERGÉTIQUE

La concertation sur le mix énergétique en Île-de-France s'est déroulée le 20 décembre 2022, en présence d'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique, de Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et d'Olivier Blond, délégué spécial à la Lutte contre la pollution de l'air et la Santé environnementale du Conseil régional d'Île-de-France. 170 élus et citoyens ont échangé sur le mix énergétique national futur.



### LA REFONTE DE BATISTATO

L'outil de data visualisation statistique Batistato, qui permet d'établir un état des lieux du parc bâti d'un territoire et de la consommation d'énergie associée, sera transformé en outil web avec de nouvelles fonctionnalités. Les travaux de refonte se sont déroulés en 2022, le premier semestre 2023 permettra une phase de test avant sa mise en service prévue au 3<sup>e</sup> trimestre 2023.

## — Amélioration de la qualité de l'air en Île-de-France : plus de 92 % des actions prévues dans le plan de protection de l'atmosphère ont été réalisées

Le bilan de la mise en œuvre du plan de protection de l'atmosphère 2018 a montré que **92 % des actions prévues ont été soit réalisées soit engagées**. Associées aux actions menées par l'ensemble des pouvoirs publics, elles ont permis de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le nombre de Franciliens exposés à des dépassements de valeurs limites de qualité de l'air a nettement diminué, passant pour le dioxyde d'azote de 2,9 millions de Franciliens en 2010 à 500 000 fin 2019 et à moins de 100 000 en 2020. Ces chiffres peuvent être comparés aux prospectives du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) en vigueur. En 2019, moins de 1% des franciliens étaient exposés à un dépassement de la valeur limite journalière pour les particules PM<sub>10</sub>.

Cette dynamique positive ne doit pas masquer la **persistance de dépassements importants des seuils réglementaires de qualité de l'air aux abords des grands axes routiers en zone dense**. Pour cette raison, la révision de ce plan a été lancée en 2022 afin accélérer encore l'amélioration observée.

#### QUALITÉ DE L'AIR

Moins de **100 000** Franciliens exposés à des dépassements de valeurs limites de qualité de l'air pour le dioxyde d'azote en 2020 (contre 2,9 millions en 2010).

Moins de **1** % des franciliens exposés à un dépassement de la valeur limite journalière pour les particules PM<sub>10</sub> en 2019.

## Immobilier de l'État

### > Siège de la DRIEAT - projet de rénovation énergétique

Premier projet de rénovation énergétique des bâtiments de l'État en Île-de-France soutenu par le Plan de Relance, il est doté de 59,4 M€, prévoit la réhabilitation d'environ 10 600 m<sup>2</sup> et la construction d'extensions d'environ 5 700 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Il permettra un fort niveau de performance énergétique afin de répondre aux exigences du décret tertiaire 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations de réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments à usage tertiaire. Projet labellisé Bâtiments Durables Franciliens - BDF niveau argent, il s'inscrit aussi dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE). La livraison est prévue au premier semestre 2025.

### CHIFFRES CLÉS

**4 500** bâtiments occupés par les services de l'État en Île-de-France sont concernés par le schéma directeur immobilier régional (SDIR 2023-2028), dont **1 100 bâtiments concernés par le « décret tertiaire »** qui feront l'objet d'une stratégie de performance environnementale durant l'année 2023.

**20%** d'économie dans la consommation d'électricité pour l'ensemble de bâtiments de l'État en Île-de-France (12 000 environ) entre l'année 2021 et 2022.

MGPE/Aménagement du site administratif de Paris Miollis | NFA-PER-BATAB-Perspective sur Jardin - 20210928



# Veiller à la qualité de la construction

La DRIEAT assure le suivi de la réglementation de la construction et contribue à sa mise en œuvre en favorisant la diffusion de l'information et l'animation des réseaux métiers.

**En 2022, la DRIEAT a réalisé 52 contrôles dont 21 sur la réglementation thermique.** L'accent est porté sur cette dernière. Le contrôle thermique s'inscrit dans le contexte de la transition énergétique afin de promouvoir une sobriété énergétique des constructions.

## FOCUS

### Paris (75)

Dans le cadre de la protection du patrimoine, du paysage et de l'amélioration de la qualité de la construction, la cellule amiante de l'Unité départementale 75 de la DRIEAT a assuré la gestion des Dossiers techniques Amiante (DTA), des signalements et demandes d'information et a mené un travail d'enquête auprès des écoles parisiennes (publiques et privés), des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) et des bâtiments de l'État. Elle a assuré le suivi des projets de désamiantage de l'EITMM et de l'occupation provisoire du campus Censier (Université Sorbonne Nouvelle).

Au niveau de ses outils, l'UD75 a pris en main la nouvelle plateforme « SI-AMIANTE », permettant le dépôt de façon dématérialisée des DTA et rapports annuels d'activité par les diagnostiqueurs.

### Haut-de-Seine (92)

**> Contrôle de légalité des actes d'urbanisme, contrôle de la qualité de la construction et accessibilité des ERP**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la mission de contrôle de légalité des autorisations d'urbanisme a été transférée à l'Unité départementale 92 de la DRIEAT qui a contrôlé plus de 5400 actes sur les 8300 reçus depuis le transfert, réalisé 22 contrôles par des agents assermentés afin de vérifier le respect des règles de construction, soit 439 logements contrôlés dans les Hauts-de-Seine.

Le projet « Acceslibre », plateforme collaborative incubée et développée par la DRIEAT visant à informer les usagers sur l'accessibilité des lieux ouverts au public, a accéléré son déploiement en 2022 avec désormais plus de 100 000 établissements recensés en France et l'affichage de ces données sur le site servicepublic.fr à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

**> Encore une année pleine** en matière de calcul et de liquidation de la taxe d'aménagement et de la taxe de création de surfaces tertiaires et commerciales. 5 200 dossiers pour un montant calculé de 130 millions d'euros au titre de la fiscalité de l'urbanisme.

## Accompagner les territoires en apportant une expertise et des connaissances

### — L'évaluation environnementale, un dispositif qui se renforce

La DRIEAT est chargée d'assurer les missions d'appui aux autorités environnementales (MRAe principalement et préfet de région) et notamment d'instruire les saisines de ces autorités.

#### AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

En 2022, près de **640** avis et décisions de l'autorité environnementale adoptés (MRAe) et de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas ont été émis, sur des plans et programmes, des documents d'urbanisme, des projets.



## ○ Développement des démarches de l'écologie industrielle et territoriale en Île-de-France

La DRIEAT et ses partenaires (ADEME et Conseil régional d'IDF notamment) ont initié en 2022 deux actions structurantes pour développer l'écologie industrielle et territoriale (EIT) en Île-de-France :

- la création et l'animation du réseau régional des acteurs franciliens de l'EIT dans l'objectif de mieux les outiller et de les accompagner,
- un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour soutenir l'émergence, le lancement et la consolidation des projets d'EIT en Île-de-France.

L'écologie industrielle et territoriale (composante territorialisée de l'économie circulaire), stimule les synergies territoriales de gestion des flux et, plus largement, des ressources (mutualisation d'infrastructures, d'équipements, de foncier, etc.). Elle contribue à transformer les systèmes de production et de consommation, dans un triple objectif : limiter les impacts environnementaux négatifs, améliorer la compétitivité économique et renforcer l'attractivité des territoires.

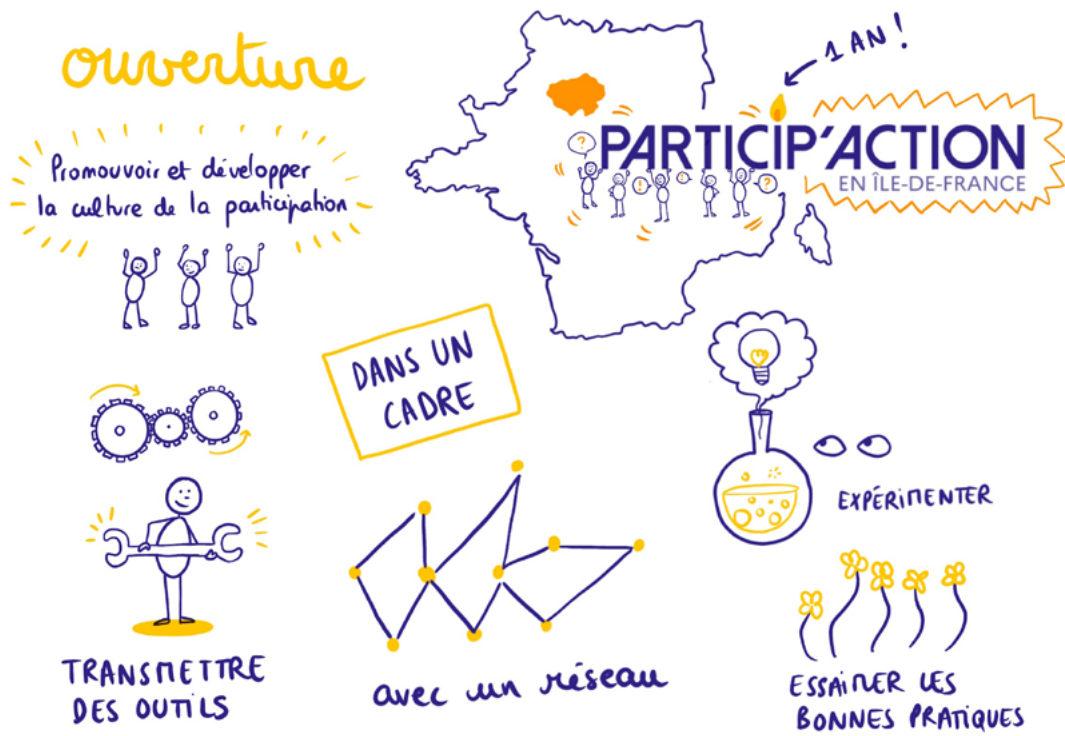
### APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT EN FAVEUR DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

**7** lauréats bénéficient d'un accompagnement collectif et individuel et **4 d'entre eux sont soutenus financièrement par la DRIEAT.**

### Lauréats de l'AMI EIT 2021/2022

1. **EPT Grand Paris Seine&Oise**
2. **CCI 78**  
(Ecoparc d'activités des Cetonns, Chanteloup-Les-Vignes)
3. **Les Deux Rives – Quartier circulaire**  
(Paris 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup>)
4. **Association de Prévention du Site de la Villette (APSV)**  
(Parc de la Villette, Paris 19<sup>e</sup>)
5. **Communauté Portuaire de Seine Aval (CPSV)**  
(Zone portuaire de de Gennevilliers)
6. **Ville de Stains**
7. **EPT Paris Terre d'Envol**





## Particip'Action : 10 projets accompagnés en 2022

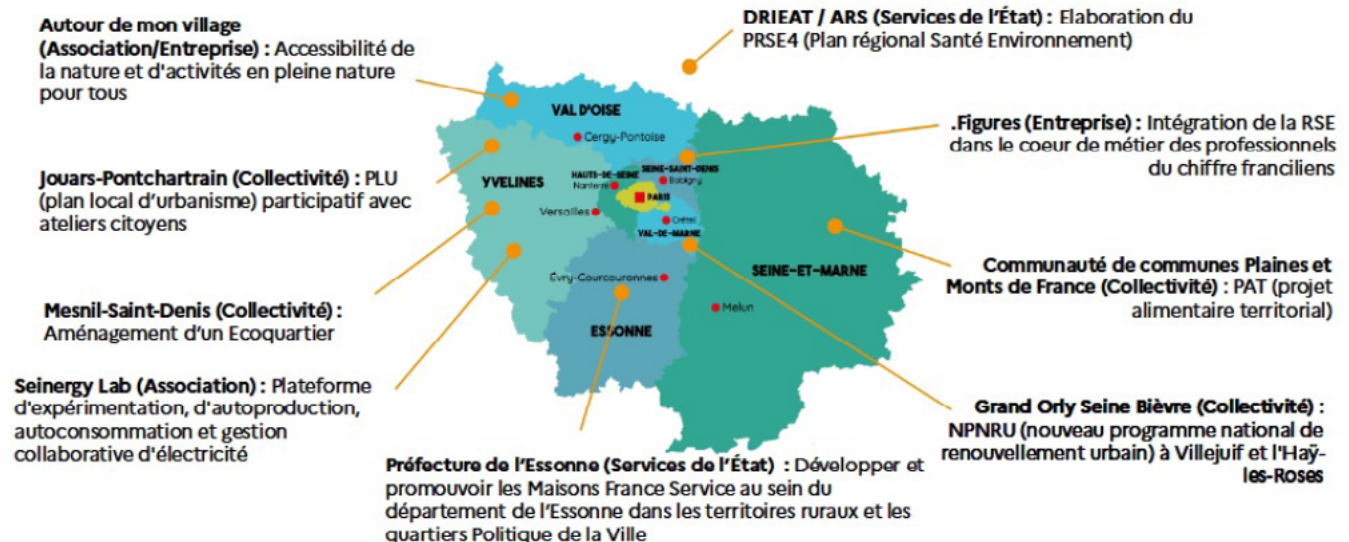
### SAVOIR +

Internet DRIEAT  
 > Thématiques  
 > Développement durable  
 > Mobilisation citoyenne et participation au débat public sur l'environnement  
 > Dispositif «Particip'action en Île-de-France»

Particip'Action, piloté par la DRIEAT et porté en partenariat avec le Cerema, la préfecture Île-de-France et l'association des maires d'Île-de-France (AMIF), accompagne le développement de la culture de la participation en Île-de-France. L'année 2022 a été marquée par de nombreux événements organisés pour développer le réseau (3 webinaires ; 1 réunion de design de service ; l'événement des 1 an du réseau Particip'Action). La phase d'accompagnement des 10 projets lauréats de l'AMI Particip'Action s'est poursuivie et la phase d'évaluation a débuté fin 2022.

Environ **250 membres** du réseau Particip'Action inscrits sur Osmose

## LES PROJETS ACTUELLEMENT ACCOMPAGNÉS

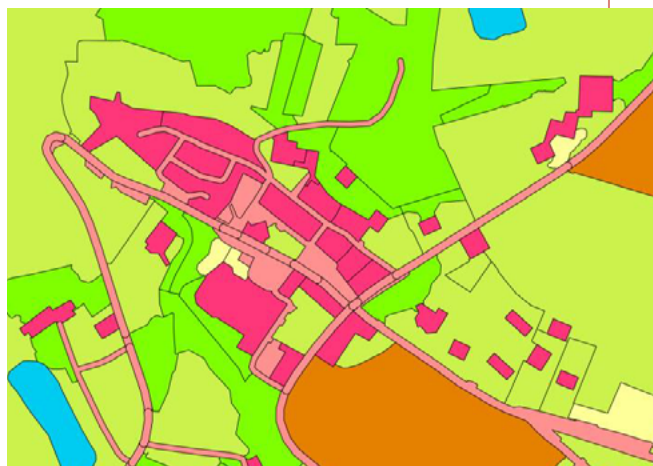


## 🔍 Déploiement francilien de l'OCS GE, nouvel outil de mesure de l'artificialisation des sols

La mise en œuvre de l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) horizon 2050, institué par la loi Climat et Résilience, suppose de caractériser précisément la notion d'artificialisation et de développer un outil permettant d'en assurer le suivi. Cet outil doit aussi prendre en compte, contrairement aux outils actuels, les fonctionnalités écologiques, agronomiques, biologiques et hydriques des sols. C'est dans cette optique que le ministère de la Transition Écologique a engagé les travaux de mise en œuvre de l'Occupation du Sol à Grande Echelle (OCS GE).

Produite par l'IGN, sur la base de photos aériennes et de bases de données exogènes, en faisant appel à une méthode innovante de télédétection (intelligence artificielle), l'OCS GE décrit tout secteur du territoire, sur la base d'une nomenclature emboîtée à deux dimensions : couverture (ex : zones bâties, formations herbacées...) et usage (ex : agriculture, résidentiel, tertiaire...) du sol.

En 2022, le déploiement de l'OCS GE en Île-de-France a commencé en Essonne et en Seine-et-Marne, dans le cadre d'un large partenariat (services de l'État régionaux et départementaux, collectivités territoriales...) animé par la DRIEAT.



Occupation du Sol à Grande Echelle (OCS GE)

### OCS GE

Près de **40** partenaires mobilisés pour le déploiement de l'OCS GE sur deux départements.

### FOCUS

Paris (75) - 3 enquêtes publiques majeures sur des projets ayant un impact sur l'environnement, organisées pour le compte du Préfet de région

Enquête préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale portant notamment sur le projet de construction d'une centrale de froid urbain dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

Enquête préalable à la délivrance de l'autorisation de recherche de gîte géothermique et d'autorisation de travaux miniers. L'exploitation du gîte géothermique, accompagnée de la création d'une centrale de production d'énergie frigorifique au sein de l'ARENA de la porte de la Chapelle (18<sup>e</sup>), vise, dans un premier temps, à couvrir une partie des besoins énergétiques du site dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, puis à terme, à alimenter la ZAC « Gare des Mines-Fillettes » et ainsi diversifier la production sur le réseau de froid de la ville de Paris.

Enquête préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale « loi sur l'eau » sur le projet de restructuration et réaménagement de 7 bâtiments pour leur affectation à un hôtel sur une partie du site de l'ancien Ministère des armées sis 231 boulevard Saint-Germain à Paris (7<sup>e</sup>) - projet CONSTELLATION PARIS Îlot Saint Germain.

# La révision du SDRIF pour mieux traduire les transitions à venir dans l'aménagement francilien

La région Île-de-France a prescrit la mise en révision du schéma directeur francilien (SDRIF) le 17 novembre 2021. Si cette révision est de la compétence du Conseil régional d'Île-de-France, l'État est amené à jouer un rôle important, d'autant que le SDRIF est approuvé par décret en Conseil d'État.

Le porter à connaissance et la note d'enjeux de l'État, élaborés par la DRIEAT en lien étroit avec l'ensemble des services concernés, ont été adressés à la Région au premier semestre 2022. Cette note d'enjeux constitue un support pour l'État dans son rôle d'association. L'avis que l'État sera amené à rendre sur le projet de SDRIF arrêté se fondera notamment sur les réponses territorialisées qu'apportera le document aux différents enjeux exposés dans cette note, comme le cadre de vie, la cohésion sociale et territoriale, la crise du logement, l'adaptation au changement climatique, la transition écologique et énergétique et la relance de l'activité économique.

Des cycles de réunions de travail État-Région ont ainsi été organisés et vont se poursuivre au premier semestre 2023. Un important travail technique a notamment été mené pour aider à définir une trajectoire de **réduction du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, d'ici 2031, puis de l'artificialisation des sols jusqu'en 2040, conformément à la loi climat et résilience.**





Friche ZAC du Port de Pantin | Crédit photo : DRIEAT





# Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

**Concilier épreuves des JOP et sites et monuments classés : faire de ces lieux un écrin pour le sport**

## **Volet sites classés : faire des sites emblématiques de l'image de Paris des écrins pour les JOP**

Six sites classés accueilleront des épreuves ou installations temporaires des JOP 2024 à Paris : Partie des jardins des Champs-Élysées et du Cours-la-Reine, l'Esplanade des Invalides, Cours Albert 1<sup>er</sup>, Champ-de-Mars, Les jardins du Palais de Chaillot, Bois de Boulogne, ainsi que le site de la Plaine de Versailles dans les Yvelines pour les installations connexes des épreuves équestres.

Si ces installations bénéficient de la loi JOP concernant le code de l'urbanisme, elles doivent faire l'objet d'une autorisation ministérielle au titre des sites. Le travail d'instruction préalable se traduit par différentes réunions et visites sur site avec Paris 2024, la ville de Paris et les services de l'État (CRMH, ABF et IS) et par un travail graphique afin d'identifier comment les projets s'insèrent dans les sites ou les monuments historiques, l'objectif étant que l'image des JOP bénéficie de l'écrin que constituent ces sites et monuments.

### **CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE**

Situé à quelques mètres du Stade de France, le centre aquatique olympique est construit en bois, avec une toiture incurvée qui réduit les besoins énergétiques de 30 %. Il sera chauffé en récupérant l'énergie des data centers tout proches. Autre bon point : les sièges sont fabriqués en Île-de-France, à partir de bouchons plastiques récupérés par les enfants des écoles.

Crédit photo : DRIEAT

## Plan Baignade : une mobilisation renforcée pour mener à bien les travaux structurants

Le plan Baignade, copiloté par l'État et la Ville de Paris depuis 2016, dont la DRIEAT assure le suivi, vise à améliorer la qualité de l'eau dans la Seine et la Marne en limitant les apports d'eaux usées afin de rendre possible la baignade, notamment lors des épreuves des JOP Paris 2024.

En 2022, avec un soutien financier renforcé de l'agence de l'eau Seine Normandie, les collectivités concernées ont pu mener des travaux majeurs sur des ouvrages structurants pour l'amélioration de la qualité des eaux. La DRIEAT assure l'instruction des dossiers réglementaires ainsi que le suivi de l'avancement de ces chantiers. Des démarches de priorisation sur les diagnostics et travaux de mise en conformité des immeubles mal raccordés au réseau ont également été initiées sur les bâtiments de l'État et des bailleurs sociaux.

Une grande partie de la pollution des cours d'eau est liée à certains branchements d'assainissement

défectueux. Estimés à 23 000, ces branchements privés rejettent directement les eaux usées dans les rivières via le réseau d'eaux pluviales. Le site [monbranchement.fr](http://monbranchement.fr) permet à tous de s'informer sur son branchement au réseau d'assainissement.

Pour améliorer l'assainissement des stations d'épuration par temps sec, de nombreux investissements viennent d'être réalisés sur :

- **le site de Marne-Aval**, des travaux de rénovation de l'unité de désinfection par UV ont été achevés en novembre 2022, pour un montant de 2,8 millions d'euros ;
- **le site de Valenton**, une unité de désinfection par injection d'acide performique va être créée. Les travaux de 8,7 millions d'euros ont débuté en juillet 2022. Ils s'achèveront en mars 2023 pour une mise en service en juillet 2023.

### Ces chantiers ont été bouclés en 2022 :

> Les dossiers espèces protégées sur les sites des JOP : dérogation espèces protégées à Vaires-sur-Marne pour les épreuves de kayak - présences du blongios nain apparue dans des roseaux après le confinement ; une solution a été trouvée pour le protéger ; délivrance d'autorisation de travaux pour les créations de piste VTT à Élancourt et les aménagements BMX à Saint Quentin-en-Yvelines ;

> Pose de la passerelle entre le Stade de France et le CAO au dessus de l'A1 en août 2022 ;

> Extension du classement de l'Île Fanac dans le 94 et résorption d'un point noir de l'assainissement dans la Marne : toutes les maisons sont désormais raccordées aux réseaux.

## Accès vélos et handicapés aux sites des JOP : l'exemple de la Seine-Saint-Denis

Rejoindre les sites des JOP dans le 93 en vélo ? Dans ce département très urbain, au réseau routier complexe, une place de plus en plus forte est faite au vélo et donc aux pistes cyclables. Et les JO seront une bonne occasion pour promouvoir ce mode de déplacement doux et économe. Pour avancer sur le sujet, les préfets des départements franciliens ont réalisé un point d'étape de la mise en œuvre du réseau cyclable olympique tel que imaginé par le Cerema en 2020/21.

Ainsi l'UDEAT 93 a mené, en concertation avec les acteurs locaux concernés, notamment le CD 93, Plaine Commune, la commune du Bourget et les exploitants de sites (Viparis pour le PIEX et le Consortium pour le Stade France), un travail de contre-expertise et de prospective des continuités cyclables possibles, dans un double objectif de

garantir prioritairement des continuités cyclables entre Paris et les sites olympiques, et de sécuriser au maximum les itinéraires pour résorber les points durs identifiés sur ces itinéraires. Les aménagements provisoires répondent aux standards de sécurité prônés par le Cerema.

Ce travail a abouti à la définition d'un réseau cyclable magistral dans le sens Paris > Sites et retour), à l'identification des points durs de ces axes (tronçons manquants, carrefours à sécuriser...) et à la proposition des aménagements correctifs et du budget nécessaire à leur réalisation. La démarche de financement des aménagements cyclables temporaires (ACT) auprès des porteurs de projet a été lancée le 26 décembre 2022.



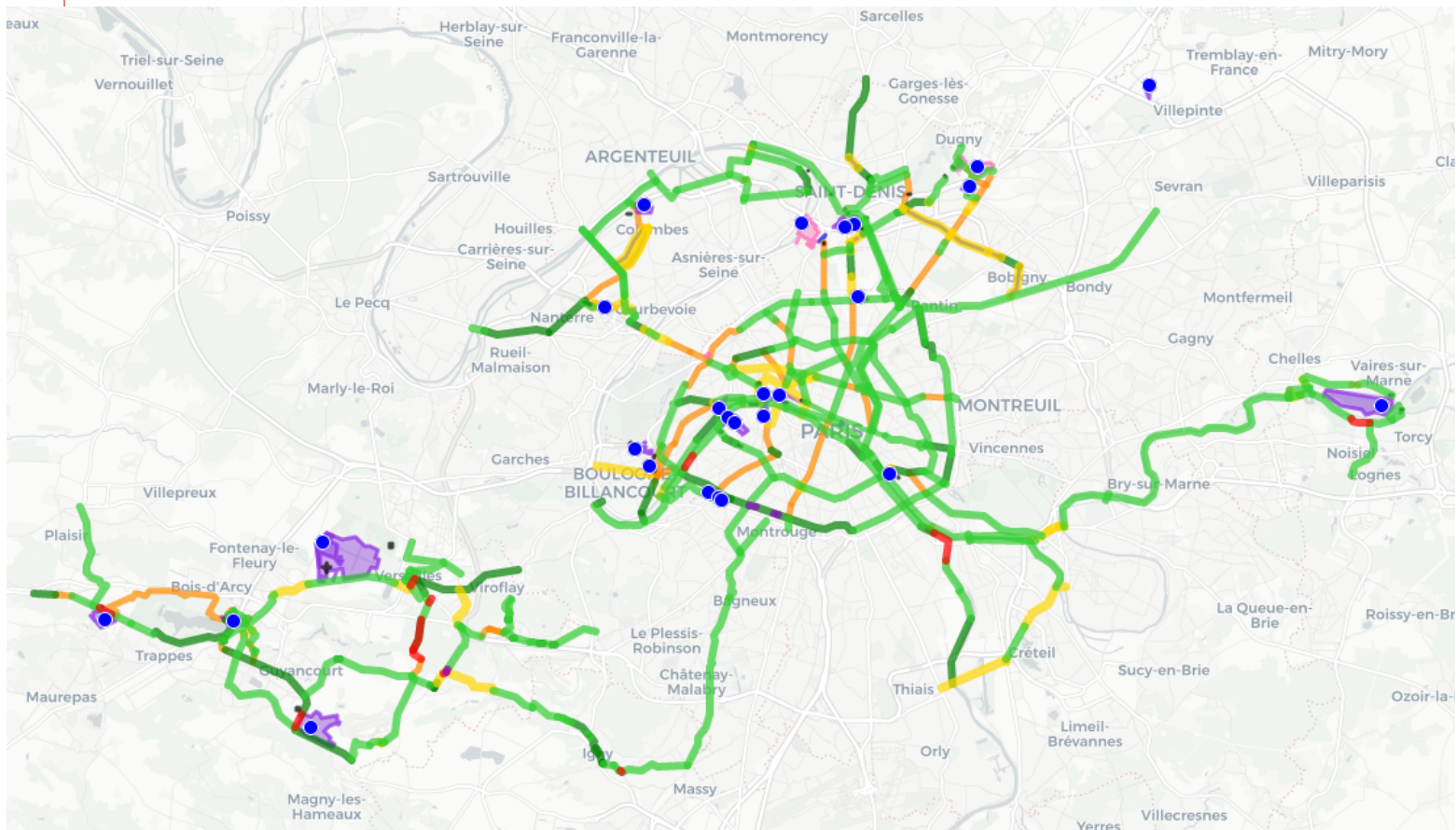
En complément de ce travail sur la constitution de ce réseau magistral, l'UDEAT 93 accompagne les collectivités en vue de définir un réseau de continuités plus locales (connexions infracommunales ou inter-communales, ou encore

inter-départementales). Ce travail, plus fin, de définition et de cartographie de ce réseau moins prioritaire est en cours et doit aboutir début 2023.

## RÉSEAU VÉLO JOP

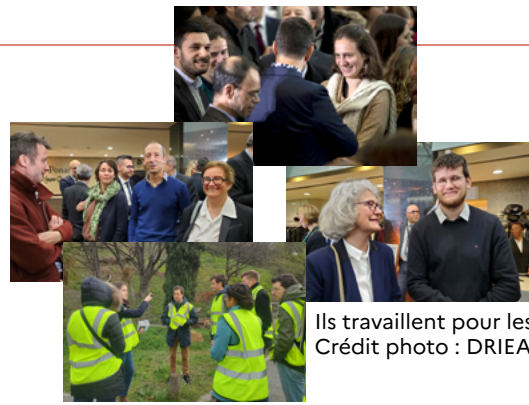
**418** km dont 305 km existants, 88 km en projet et 25 km restant à traiter (données à décembre 2022).

Carte du Réseau cyclable Olympique en cours de conception dans la perspective des JOP 2024  
10 mai 2023



- Aménagements cyclables temporaires
- Existant praticable
- Existant à mettre à niveau
- Projets livrés avant les JOP
- Périmètre sécurité JOP
- Discontinuités non traitables
- Discontinuités
- Sites olympiques et paralympiques





Ils travaillent pour les JOP |  
Crédit photo : DRIEAT

## AUTORISATIONS D'URBANISME

**130** autorisations d'urbanisme délivrées par l'Unité départementale 93 de la DRIEAT depuis 2020 dont **28 permis en double état**, qui permettent d'autoriser par une seule décision un état provisoire (phase olympique) et un état définitif «Héritage».

## 130 km de routes dédiées aux JOP

Environ 130 km de voies du réseau routier national seront réservés, pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) aux personnes accréditées, pour garantir des temps de parcours fiables entre le village des athlètes et les divers sites de compétition et des médias en Île-de-France, du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2024. Le décret en fixant le linéaire est sorti le 4 mai dernier.

L'implication de la DiRIF dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 se traduit par bon nombre de travaux et aménagements.

L'aménagement de l'échangeur Pleyel est l'un d'entre eux. Le projet de modification des échangeurs de Pleyel et de la Porte de Paris s'inscrit dans une volonté de réhabilitation urbaine et de transformation du quartier. Le secteur accueillera bientôt le village des athlètes et se verra doté d'espace végétalisés conçus pour offrir un cadre de vie plus agréable aux riverains. En 2022, les travaux menés sur le viaduc surplombant les voies ferrées du Technicentre du Landy ont avancé à grands pas. La future bretelle d'accès à l'A86 voit progressivement le jour malgré un cadre contraint du fait d'un espace restreint en interaction avec les autres chantiers alentours.

Pendant les JOP, la DiRIF mettra en œuvre également une gestion particulière de certains axes du réseau routier national. Des voies réservées aux personnes accréditées seront mises en place afin de garantir des temps de parcours fiables entre le village des athlètes et les divers sites de compétition. Ce volet nécessitera une organisation complexe et un investissement significatif de la part des équipes, dont la préparation s'est poursuivie sur toute l'année 2022.

Enfin en 2022 la DiRIF s'est également mobilisée pour permettre la réalisation d'autres projets olympiques, portés par d'autres maîtres d'ouvrages, comme la pose de la passerelle au-dessus de l'autoroute A1 entre le Stade de France et le futur Centre Aquatique Olympique à Saint-Denis. La pose de cet ouvrage exceptionnel a nécessité la fermeture complète et continue de l'autoroute A1 entre le 8 août au soir et le 11 août matin, avec un important travail de préparation de la DiRIF plusieurs mois avant.



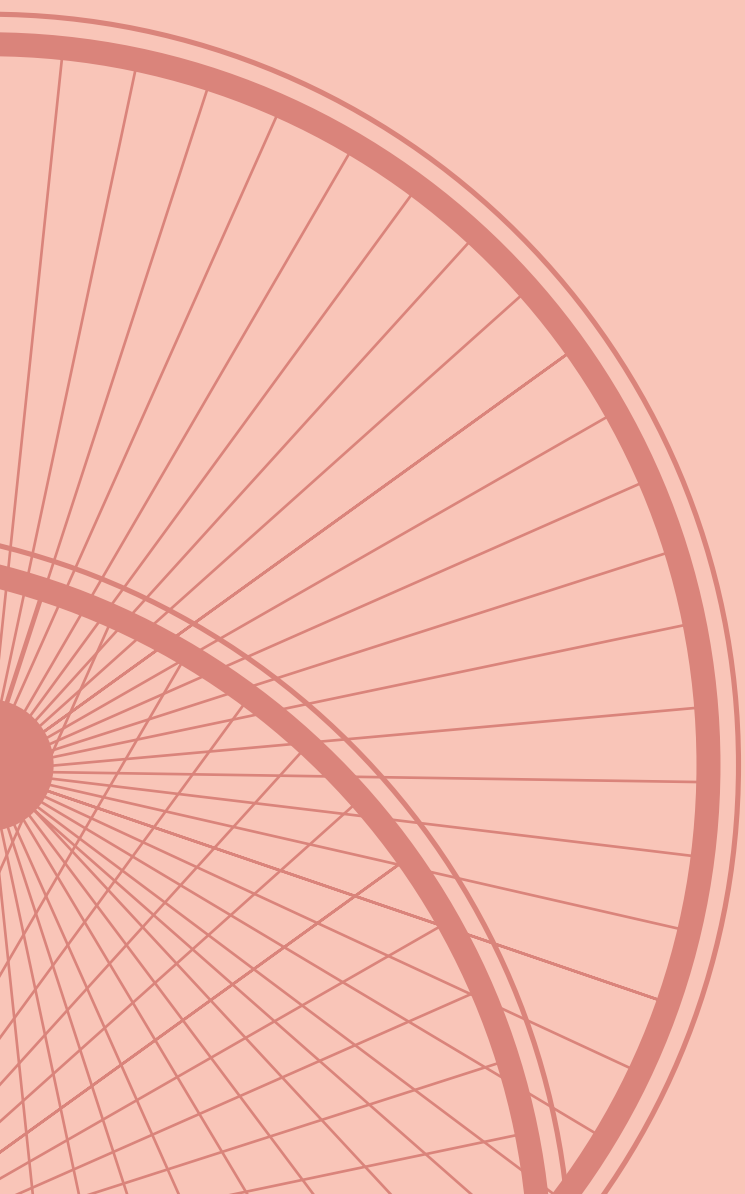
Pleyel | Crédit photo : DRIEAT-DiRIF

# Améliorer les mobilités des Franciliens

La DRIEAT assure la mise en œuvre de la politique de mobilité de l'État, et notamment le pilotage du volet mobilité du Contrat Plan État-Région (CPER) pour le compte du préfet de région.

Elle accompagne ainsi la mise en œuvre du Grand Paris des transports, projet de modernisation et d'extension des transports en Île-de-France, à réaliser d'ici 2030.

La DRIEAT pilote la stratégie régionale de l'État en matière de fret et de logistique et contribue au développement des mobilités durables et actives au travers notamment du déploiement et du financement du réseau cyclable francilien.



## Contributions au rapport du Conseil d'Orientation des Mobilités

Créé par la LOM, le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI), réunit des responsables politiques et des experts pour conseiller le gouvernement sur la programmation des investissements en matière de mobilité.

Dans ce cadre, la DRIEAT a contribué au rapport intermédiaire (publié en mars 2022) du COI relatifs aux enjeux de transport relatifs à l'Île-de-France, en concertation avec la Région Île-de-France.

Le rapport définitif a été remis le 24 février 2023.

## Transports urbains et le Nouveau Grand Paris des transports

### 600 M€ engagés par l'État sur le volet mobilités du CPER, dont 207 M€ grâce aux crédits « France relance »

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 avait fait l'objet d'un avenant de prolongation de deux ans jusqu'à fin 2022, abondé par le plan France Relance. Il visait la poursuite du financement des projets figurant au plan de mobilisation État-Région de 2013, en faveur de l'approfondissement des études, des premières acquisitions foncières, et de l'engagement des travaux.

Sur la période triennale de prolongement du CPER (2019-2022), l'État a engagé 1,5Md€, incluant 670M€ France Relance. L'année 2022 a été marquée par l'engagement de 600 M€ de crédits en faveur des transports du quotidien.

2023 marquera une période de transition avec la préparation du volet mobilité du CPER 2023-2027.

Ce niveau d'engagement exceptionnel de l'État pour les transports du quotidien se traduit sur l'année 2022, par un financement d'un certain nombre de grands projets :

- la poursuite du financement du prolongement de la ligne 11 à Rosny-Bois-Perrier, de la réalisation du T12 Express, du T13 Express, du T10 et du T1 Est ;
- la poursuite des investissements en faveur des schémas directeurs RER/Transilien qui servent à améliorer les infrastructures et à les adapter pour le nouveau matériel roulant ;
- des aménagements en faveur des bus avec la poursuite du financement des Tzen2, Tzen3, Tzen4, Tzen5 ;
- le lancement des travaux de démolition du Technicentre de Villeneuve Prairie et la mise en service du convoyeur, permettant l'évacuation des déblais par voie fluviale. Ce projet permettra de moderniser le technicentre suite au renouvellement du matériel roulant du RER D et de la ligne R du transilien ;
- le financement des travaux du bipôle Gare de l'Est – Gare du Nord et du pôle de Saint-Denis.

L'année 2022 a également été marquée par la mise en service du prolongement de la ligne 4 du métro à Bagneux, du prolongement de la ligne 12 du métro à Aubervilliers et de la première phase du T13 dans les Yvelines entre Saint-Cyr-L'École et Saint-Germain-en-Laye.



Inauguration ligne 12 | Crédit photo : Xavier CHIBOUT

# Accompagner les enjeux des transports avec des outils d'aide à la décision

## — Coordination des interruptions temporaires de circulation Axe Nord/événements Stade de France

Le rapport de la mission d'inspection que le Premier ministre a adressé au Préfet de région en décembre 2021, lui confiait la mission d'animer et de présider un comité de suivi des interruptions temporaires de circulation (ITC) en jours ouvrés de 2022 à 2023.

Suite au premier comité, réuni en mars 2022, le préfet a sollicité une mission complémentaire. À cette occasion, la DRIEAT a pu préciser les enjeux qui s'attachaient, à date, à l'organisation des travaux sur l'Axe Nord, à leurs impacts sur les voyageurs et les événements du Stade de France, et ainsi proposer une série d'actions.

Le dernier comité de pilotage, organisé sous l'égide du préfet de région fin novembre 2022, a notamment concentré son attention sur l'ITC hors normes du 14 août 2023, qui constituera une 1<sup>re</sup> occurrence d'interruption du RER B sur plusieurs jours ouvrés.

Le premier axe de travail consiste à rechercher des solutions de substitution, le second, plus innovant, vise à proposer des solutions pour agir sur la demande de déplacement dans un objectif de réduction des flux. En complément d'Île-de-France Mobilité et des opérateurs de transports, ce deuxième axe a nécessité d'élargir l'instance de travail aux entreprises et associations d'usagers.

## — Un modèle régional dynamique pour une meilleure modélisation des phénomènes de report modal

Un projet de développement d'un modèle régional d'affectation dynamique du trafic en Île-de-France est engagé depuis 2019 par la DRIEAT en partenariat avec la Région Île-de-France et depuis 2022 avec la Société du Grand Paris afin de modéliser plus finement les effets de la congestion routière en Île-de-France (modélisation au 1/4 h). Ce projet stratégique s'inscrit dans la continuité du modèle statique régional MODUS développé par la DRIEAT et représente un vrai défi à développer sur un réseau aussi dense et maillé que celui de l'Île-de-France.

La solution retenue est un modèle hybride (mésoscopique pour le réseau structurant, macroscopique pour le reste) qui offre un bon équilibre entre finesse et temps de calcul tout en étant adapté aux nouveaux usages (voies réservées, multimodalité routière, etc.). Une première version opérationnelle de ce modèle est prévue fin 2023.

### CHIFFRES CLÉS

**15** % c'est la **part des véhicules utilitaires légers** dans la **circulation** en journée sur les axes routiers structurants de la région en juin 2022. La DRIEAT a réalisé une campagne de comptage des véhicules en 44 points du réseau routier structurant francilien en juin 2022 via les vidéos des caméras implantées durant 3 jours en surplomb des axes routiers, analysées par une intelligence artificielle.

**10** % du parc des 6 millions et demi de véhicules franciliens sont composés de **véhicules utilitaires légers (VUL)**. La part des VUL est le double de celle des poids-lourds qui ne compte que pour 7 % du trafic en moyenne sur les axes enquêtés. Avec un usage professionnel de ces véhicules par les artisans ou pour la livraison des marchandises, cette mobilité est peu modifiée par le développement des transports en commun. La croissance du parc des VUL ayant été deux à trois fois plus rapide que celle des automobiles dans les dix dernières années en Île-de-France, sa prise en compte dans l'analyse de la mobilité routière n'est pas à négliger.



# Développer les mobilités durables et actives

## Appel à Projets vélo

Initiés par le « Plan Vélo et mobilités actives » en 2018, qui fixait un objectif de triplement de la part modale du vélo d'ici 2024, les appels à projet du fonds national dédié « mobilités actives » mobilisent particulièrement la DRIEAT et les services départementaux de l'État depuis 2019, dans le but de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'itinéraires cyclables sécurisés au sein des collectivités franciliennes.

Au total, ce sont 111 projets lauréats qui sont en cours de mise en œuvre en Île-de-France. Le 6<sup>e</sup> appel à projets a été lancé en janvier 2023.

### CHIFFRES CLÉS

**52** projets lauréats des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> appels à projet « vélo » en 2022 représentant 30 M€ engagés, dont 8 projets contribuent au réseau olympique.

**2** conventions de financement de places de stationnement vélo dans les grandes gares parisiennes, dont 16 000 places par IDFM (10,7 M€) et 2 500 par SNCF Gares & Connexions (4, 38 M€), soit 18 500 places au total.

## Une nouvelle passerelle piétons-cycles sur la Marne

La direction des routes de la DRIEAT (DiRIF) a construit une passerelle sur la Marne dédiée aux liaisons douces au niveau du pont de Nogent (Val-de-Marne). Elle permet désormais de connecter plus directement les quartiers implantés de part et d'autre de la Marne et des axes routiers, d'améliorer l'accessibilité aux équipements de loisirs et contribue à la valorisation des bords de Marne.

La charpente métallique des deux travées de la passerelle a été transbordée et posée au mois de mai 2022, pour aboutir à la mise en service le 21 janvier 2023.

Cette opération représente un investissement total de 57 millions d'euros cofinancés par l'État, la Région Île-de-France et le Département du Val-de-Marne avec la Métropole du Grand Paris.

### SAVOIR +

Internet DRIEAT  
> Thématiques  
> Mobilités  
> Routes et autoroutes de l'État en Île-de-France  
> Pont de Nogent: une nouvelle passerelle de 250 mètres réservée aux piétons et aux cyclistes désormais ouverte



Pont de Nogent  
| Crédit photo :  
STUDIOO -  
Duhamel Karioty

## — Développement de la mobilité routière à l'hydrogène en Île-de-France

Dans le cadre de la transition énergétique de la mobilité sur le territoire francilien, la DRIEAT poursuit sa démarche d'accompagnement des acteurs des différentes filières (mobilité électrique, hydrogène et Gaz naturel pour véhicules (GNV)) en s'assurant que les stations d'avitaillement ou de recharge des véhicules dits propres soient implantées dans des conditions de sécurité adéquates au regard de leur environnement. La DRIEAT a une attention particulière sur la filière de l'hydrogène dit décarboné<sup>1</sup>, produit par électrolyse de l'eau à partir d'électricité décarbonée ou renouvelable, qui bénéficie d'un soutien public à son développement de 7 milliards d'euros d'ici 2030. L'hydrogène décarboné permet ainsi de contribuer à l'atteinte des objectifs que la France s'est fixée en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques ou encore de diminution de la consommation d'énergies fossiles.



Station de distribution d'hydrogène-Porte de la Chapelle (93)  
| Crédit photo : Hysetco



«NOUVEAUX  
CARBURANTS:  
LE POINT SUR LA  
RÉGLEMENTATION  
APPLICABLE  
AUX STATIONS  
SERVICE»



Les principaux critères amenant au classement d'une station-service comme installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

En Île-de-France, le développement des mobilités routières lourdes (bus, engins de chantier, bennes à ordures ménagères...) et légères (taxi, véhicules utilitaires...) à l'hydrogène s'accélère, et plusieurs projets se concrétisent, notamment à la suite des appels à projets menés par l'ADEME. Les objectifs associés aux JOP 2024 de Paris sur le principe de neutralité carbone favorisent également les innovations dans les nouvelles mobilités (hydrogène, électrique, gaz) et l'accélération de leur déploiement.

**Pour s'assurer de la bonne prise en compte des exigences de sécurité et de la réglementation, la DRIEAT assure une veille et un accompagnement de ces projets « hydrogène ».**

<sup>1</sup>- Ni la production, ni son utilisation, n'émettent de CO<sub>2</sub>

# Fret et logistique

## **Pilotage de l'étude sur le transport combiné/terminaux multimodaux, mesure du programme d'action du Plan d'action pour le fret et la logistique (PAFL)**

Action prioritaire du Plan d'action pour le fret et la logistique (PAFL) pour 2022, la DRIEAT a piloté une étude relative à la modernisation et au développement des terminaux de transport combiné en Île-de-France. Les quatre terminaux actuels sont en effet proches de la saturation alors que les besoins prévisionnels nécessiteraient un doublement de leur capacité à 2030.

À l'issue du diagnostic initial et des études de faisabilité, l'étude montre que 13 sites sont pertinents pour accueillir un terminal multimodal, quatre étant les plus à même d'aboutir rapidement.

Dans une seconde partie, l'étude s'est intéressée aux installations terminales embranchées (ITE). En 2010, la zone dense de l'Île-de-France comportait encore une trentaine d'ITE, qui ne sont plus en activité (en raison de la désindustrialisation du territoire) malgré l'enjeu d'organisation de la logistique urbaine. L'étude conclut à la disparition de la majorité de ces ITE et la grande difficulté à mettre en place un modèle économique viable. Cependant, les contraintes sur le transport routier de marchandise et les améliorations technologiques dans le domaine du fret ferroviaire, pourraient en réactiver l'intérêt à échéance de 5 à 10 ans.

## **Note d'enjeux de l'État contributive à l'élaboration du Plan de mobilité IDF**

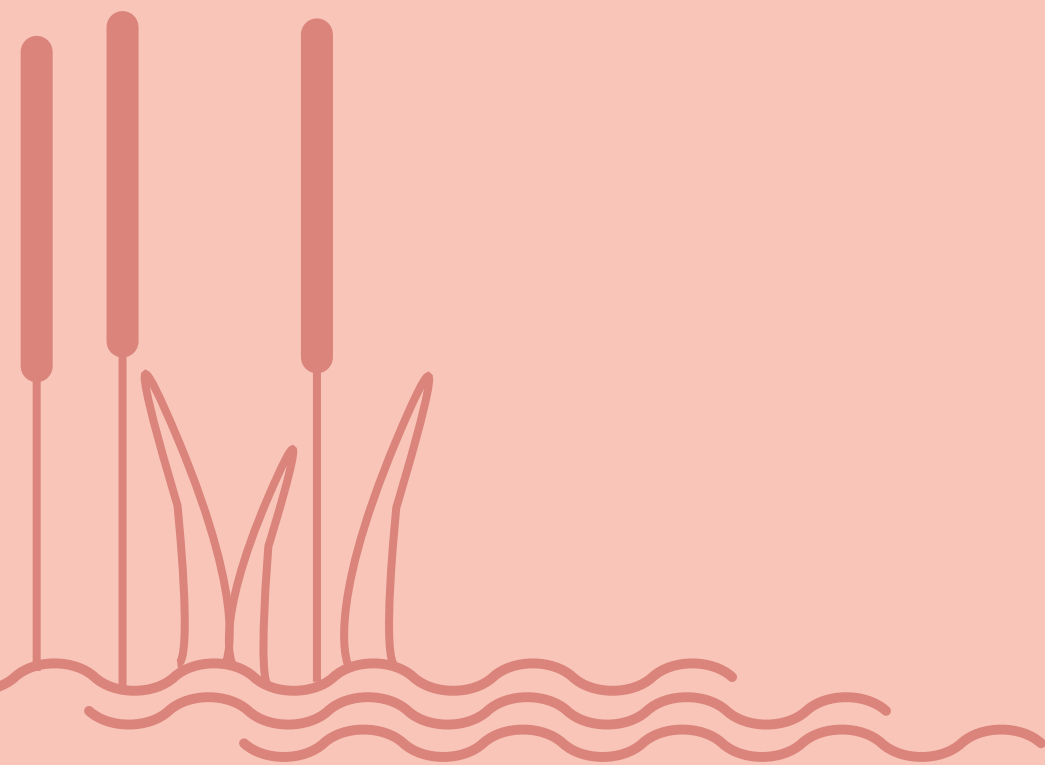
Parallèlement à l'élaboration du volet mobilités du SDRIF (Porter à connaissance et de la note d'enjeux de l'État), la DRIEAT est associée à la procédure de révision du plan régional de mobilité francilien par Île-de-France Mobilités (IDFM), engagée le 25 mai 2022, dénommé « **MobIdf** ».

Le Plan des mobilités en Île-de-France (MobIDF) est le nouveau nom du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) introduit par la LOM. Cette révision devra fixer pour l'ensemble des modes de déplacements à horizon 2030, les objectifs et le cadre de la politique de déplacements des personnes et des biens sur le territoire régional.

# Protéger et préserver les ressources, les espaces et les espèces

La DRIEAT est chargée de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel et de la biodiversité, des sites classés et inscrits, des paysages et du cadre de vie. Elle délivre les permis de commercialisation des espèces menacées et les dérogations à l'interdiction de destruction des espèces protégées.

Dans le domaine de l'eau, elle est chargée de la mise en œuvre de la réglementation territoriale dans le domaine de l'eau et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de l'appui et l'expertise auprès des services, notamment en hydrobiologie et milieux aquatiques. Elle exerce la police de l'eau pour Paris et la petite couronne.





## Un projet pédagogique pour mieux comprendre les enjeux de la biodiversité

La DRIEAT poursuit son partenariat avec l'éducation nationale pour sensibiliser les enseignants et leurs élèves au développement durable. Depuis septembre 2021, elle accompagne ainsi 20 établissements scolaires (collèges et lycées) sur le sujet de la biodiversité. Le projet pédagogique « On s'active pour la Biodiv' » bénéficie également du soutien scientifique du museum national d'histoire naturelle et de l'agence régionale de la biodiversité.

**20** établissements du secondaire accompagnés et **60 professeurs** ayant participé aux 3 journées de formation organisées dans l'année.

**60** élèves réunis en 2022 lors de la journée interacadémique du 24 mai 2022, pour présenter leurs actions concrètes en faveur de la biodiversité dans leur établissement.



### SAVOIR +

- Internet DRIEAT
- > Thématiques
- > Développement durable
- > Education à l'environnement et au développement durable
- > Partenariat avec l'Education nationale

## Améliorer la qualité des milieux aquatiques et des eaux souterraines

### Instructions des dossiers loi sur l'eau

La DRIEAT a accompagné tout au long de l'année 2022 les porteurs de projets (collectivités, aménageurs) pouvant avoir un impact sur l'eau ou les milieux aquatiques dans le cadre de la mise en place d'infrastructures de transports collectifs, des projets de renouvellement urbain, de projets d'aménagement liés à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, ou bien encore Voies Navigables de France dans le cadre des travaux devant être conduits sur ses ouvrages (barrage, canaux...). La DRIEAT a également appuyé les DDT et les pétitionnaires franciliens dans le déploiement de la dématérialisation de la procédure de déclaration loi sur l'eau : 49 arrêtés ont été pris.

**POLICE DE L'EAU**

**265** déclarations loi sur l'eau traitées et 53 autorisations réalisées.

**23** départements du bassin ont mis en œuvre des restrictions des usages de l'eau pour faire face à la sécheresse.

## SAVOIR +

Internet DRIEAT  
> Thématiques  
> Eau et milieux aquatiques  
> Comprendre les politiques territoriales liées à l'eau  
> Mise en oeuvre des directives européennes  
> Directive cadre sur l'eau  
> SDAGE et programme de mesures  
> SDAGE et programme de mesures 2022-2027

# Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme de mesures (PDM) 2022-2027 du bassin Seine-Normandie

Le SDAGE 2022-2027 du bassin Seine-Normandie, associé à un programme de mesures (PDM) sont entrés en vigueur le 7 avril 2022.

Document de mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau, le SDAGE fixe pour 6 ans des objectifs, en particulier d'état des eaux, des orientations et dispositions pour atteindre ces objectifs et assurer ainsi la gestion équilibrée de la ressource en eau.

Ce nouveau SDAGE renforce les objectifs des précédents, en particulier en matière de gestion quantitative de la ressource en eau. Il met par ailleurs l'accent sur la gestion des pluies et l'imperméabilisation des sols en mobilisant les acteurs de l'urbanisme pour un aménagement plus résilient.

Il partage des dispositions communes avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027 afin de rapprocher davantage les politiques de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDAGE, un dispositif de suivi et d'évaluation s'appuie sur un ensemble d'indicateurs axés sur les objectifs du plan (source tableau de bord 2022 du SDAGE) :

- **39 %** des captages d'alimentation en eau potable (AEP) abandonnés sont fermés à cause d'une pollution diffuse d'origine agricole (nitrates ou pesticides) depuis l'année 2000 (ind. 14) ;
- **plus de 150 Km** de linéaire de cours d'eau ont été rendus accessibles aux poissons migrateurs entre 2015 et 2020 (ind. 16) ;
- **34 SAGE** (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) sont dénombrés sur le bassin dont 11 en Île-de-France (ind.22) ;
- **5 établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) et 4 établissements publics territoriaux de bassin (EPTB)** sont reconnus sur le bassin (ind. 27).

Plus de **150** km de linéaire de cours d'eau ont été rendus accessibles aux poissons migrateurs entre 2015 et 2020 (source tableau de bord 2022 du SDAGE).

# Mise en œuvre du 6<sup>e</sup> plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) du bassin Seine-Normandie 2022-2027

Depuis l'approbation du plan fin 2021, la mise en œuvre des actions du PLAGEPOMI s'est poursuivie sur l'année 2022. Différents partenaires et usagers de l'eau (services déconcentrés de l'État, OFB, association de protection des poissons migrateurs, fédérations de pêche, Agence l'eau...) se sont engagés dans ces actions pour contribuer à une gestion des milieux et des activités humaines compatible avec la sauvegarde des poissons migrateurs.

L'une des actions du plan vise à rénover la gestion de la pêche du saumon, dans une approche favorisant la conservation de cette espèce emblématique et protégée, en adaptant plus finement le volume prélevable par les pêcheurs.

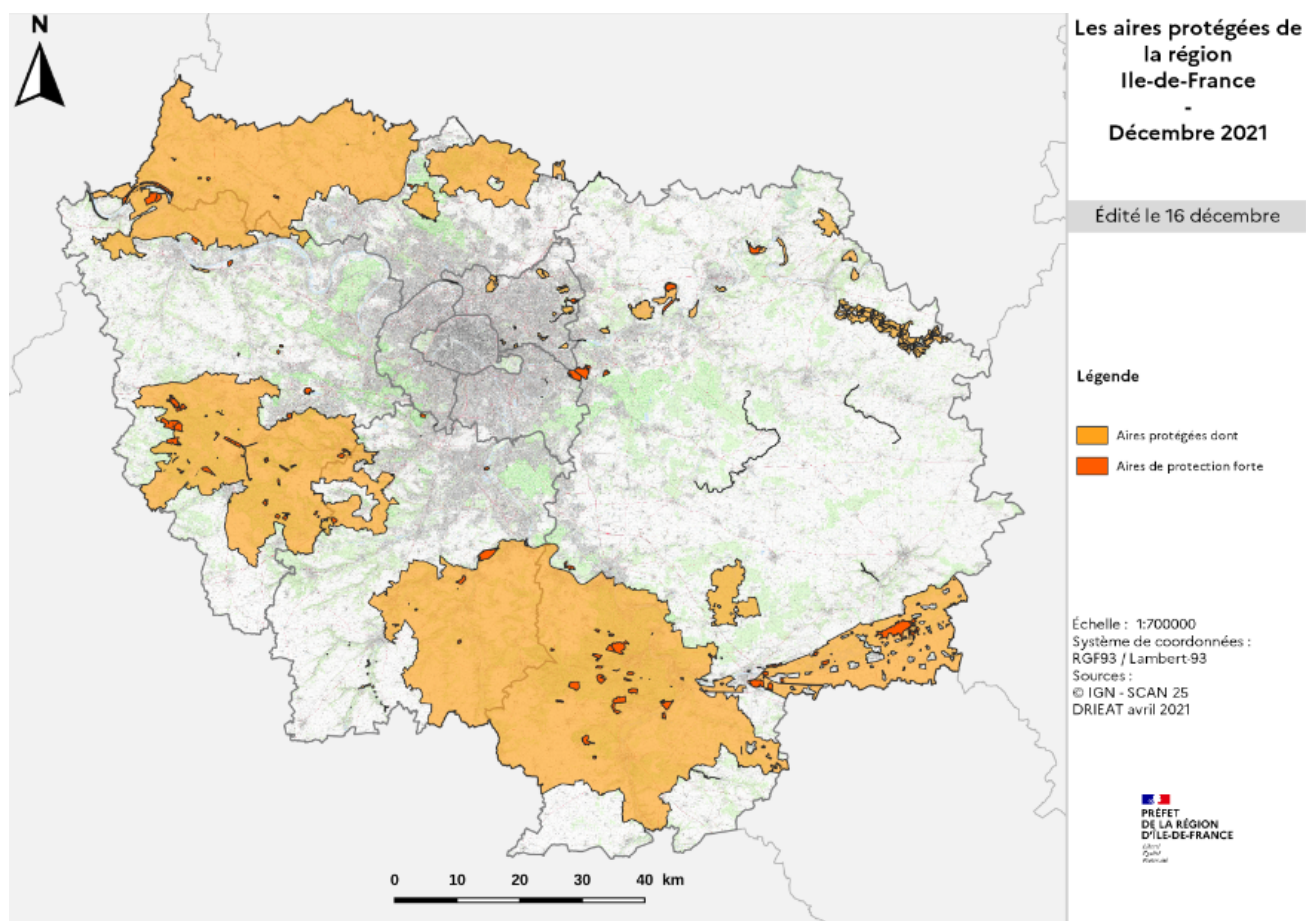
Dans cet objectif, en 2022, un important travail de recueil des données a débuté (indices d'abondance de saumons, relevés de frayères...) avec l'appui de l'OFB, de l'INRAE et de représentants des pêcheurs amateurs en eau douce (fédérations, association migrateurs).

# Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et la biodiversité, les sites classés et inscrits, les paysages et le cadre de vie

## — Élaboration du plan d'action régional de la stratégie pour les aires protégées

À l'automne 2021, la DRIEAT et la Région Île-de-France ont initié la déclinaison régionale de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030. En complément des actions nationales, un plan d'actions régional doit contribuer à l'atteinte des objectifs désormais partagés au niveau international :

- 30 % du territoire national couvert par des aires protégées, dont un tiers (10% du territoire) en protection forte ;
- l'amélioration de la gestion et l'intégration territoriale des aires protégées.



Sur la base d'un travail méthodologique conduit avec l'appui du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), un diagnostic territorial et des premières propositions ont été élaborés afin d'être partagés, enrichis et améliorés, en concertation avec les acteurs du territoire.



Pour le volet spatial, cette concertation technique a permis de recueillir l'expertise et la connaissance locales de gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, associations et acteurs socio-professionnels afin d'identifier les sites les plus pertinents pour l'extension du réseau d'aires protégées. Un enjeu particulier concerne les protections fortes qui couvrent aujourd'hui uniquement 0,6 % du territoire régional.

Pour les réflexions qualitatives, les gestionnaires d'aires protégées et des acteurs de la formation, de la connaissance naturaliste et de l'animation territoriale ont été mobilisés pour identifier les actions à développer pour faciliter le travail des gestionnaires d'aires protégées, - renforcer l'efficacité de la gestion et améliorer la compatibilité des usages et activités avec les objectifs de protection du patrimoine naturel.

## CHIFFRES CLÉS

Plus de **100** dossiers de demande de dérogation  
à l'atteinte aux espèces protégées.

**57 212** permis CITES délivrés en 2022.

RNN Etangs et rigoles d'Yveline, secteur étang de St Quentin |Crédit photo : DRIEAT (Magali Girard)



## L'inventaire continu des ZNIEFF, un outil de connaissance dynamique au service du territoire

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), lancé dès 1982 par le ministère en charge de l'environnement, s'est imposé comme le programme socle de connaissances de toutes les politiques nationales pour la préservation de la biodiversité. Afin de garantir sa validité scientifique, les ZNIEFF sont mises à jours en continu depuis 2014. À l'horizon 2025, les ZNIEFF devront avoir au moins 30 % de leurs données (espèces et habitats) postérieure à 2013 ou 2001 pour certains groupes plus complexes.

L'Île-de-France compte 766 ZNIEFF. Un chantier d'actualisation a été lancé par la DRIEAT afin d'identifier celles qui nécessitent d'être « rafraîchies ». À cette fin, plus de 200 000 occurrences de données ont été exportées des bases de données naturaliste puis expertisées afin d'alimenter l'inventaire ZNIEFF. **Ainsi, en 2022, ce sont 167 ZNIEFF réactualisées qui ont pu être revalidées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel puis par le Muséum national d'histoire naturelle. En outre 23 nouvelles ZNIEFF ont été créées ou étendues cette année.**

Voir l'inventaire ZNIEFF sur le site INPN.



## Les premières rencontres chiroptérologiques d'Île-de-France

La DRIEAT a organisé avec les associations Alcathoé et AZIMUT 230, les premières rencontres chauves-souris en Île-de-France, en novembre 2022. Cet événement, qui a rassemblé 200 personnes le 19 novembre 2022 à Orsay (91), s'inscrit dans la dynamique du plan régional d'action en faveur des chauves-souris, financé par la DRIEAT Île-de-France et aujourd'hui co-animé par AZIMUT230 et Alcathoé. Cette journée a été l'occasion de présenter des travaux tels que la recherche de gîte de parturition de Grands murins en forêt de Rambouillet, le rapport entre l'être humain et la nuit ou encore, l'étude des forêts à enjeux chiroptères par l'Office National des Forêts (ONF).

### SAVOIR +

Internet DRIEAT  
> Thématiques  
> Biodiversité, Nature, Paysage  
> Nature  
> Plans d'actions en faveur des espèces menacées  
> Chauves-souris  
Le Plan régional en faveur des chauves-souris

## Protection des arbres d'alignement : mise en œuvre du nouvel article L. 350-3 du code de l'environnement

L'article L350-3 du code de l'environnement sur les allées et alignements d'arbres a été modifié par la loi dite « 3DS » du 21 février 2022. Il est applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, malgré l'absence à ce jour du décret d'application prévu par cet article.

Les voies ouvertes à la circulation publique sont ainsi concernées, y compris les canaux et voies d'eau ouvertes à la navigation et les abattages sont soumis à déclaration auprès du préfet ou autorisation préfectorale selon les motivations (coupe sanitaire, coupe pour aménagement). La DRIEAT a établi une doctrine régionale pour accompagner les services et assure cette instruction pour le compte des préfets sur les départements de Paris et de la petite couronne, où ces abattages revêtent une forte sensibilité :

Plus de **30** dossiers depuis septembre pour l'instruction du L.350-3 (arbres d'alignement) sur Paris et Petite Couronne.



## Lancement de l'Atlas des paysages de Paris

Les atlas des paysages permettent d'identifier les paysages, de connaître les dynamiques et d'appréhender les transformations à l'œuvre sur le territoire. La connaissance des paysages éclaire les choix des acteurs des territoires et l'atlas sert de référence pour développer des projets adaptés à l'identité paysagère des territoires.

La Ville de Paris et l'État assurent la maîtrise d'ouvrage conjointe de la réalisation de l'atlas parisien des paysages, assistés par le CAUE de Paris qui met à disposition l'expertise de son équipe, son réseau d'acteurs et son savoir-faire en matière de sensibilisation et de pédagogie.

L'Atlas parisien des paysages, puis le Plan de paysage s'inscriront donc en complémentarité du PLU bioclimatique de Paris, et précisera notamment les enjeux des paysages et du projet de végétalisation de la ville.

## Quelques chantiers de classement de sites

### **Vallées de la Louette et de la Chalouette (91)**

Les élus des communes du site inscrit des vallées de la Louette et de la Chalouette (sauf Etampes) ont sollicité le préfet pour un classement du site, en réaction à un projet d'Installation de stockage de déchets inertes (ISDI) porté par Bouygues TP à Saint-Hilaire, mais également dans l'objectif de maintenir la qualité paysagère de leur vallée sur le long terme. Le préfet a porté cette demande : l'inspection générale du ministère, en juin 2022, a conclu à l'opportunité de classer le site, dans un périmètre qui doit encore être affiné, et à recourir à l'instance de classement sur le périmètre de l'ISDI.

L'instance de classement a été prononcée en septembre 2022. Celle-ci soumet tout projet modifiant l'état ou l'aspect du site au régime des sites classés, et ce, avant même le classement, qui doit avoir lieu dans un délai d'un an à compter de la notification de l'instance. L'enquête publique au titre de l'autorisation environnementale, prévue mais non commencée, est suspendue. Le cahier des charges pour la préparation du dossier de classement est en cours, pour commencer le travail avec le bureau d'études début 2023.

Vallées de la Louette et de la Chalouette (91) | Crédit photo : Marie-Lukasiewicz



## Site inscrit de la Butte de Doue (77)

La phase de concertation locale s'est achevée avec la présentation, le 28 juin 2022, des orientations de gestion définies sur la base des ateliers organisés avec l'ensemble des acteurs. L'enquête publique suivra au premier trimestre 2023. Le classement de la Butte de Doue participe à la dynamique de promotion du parc naturel régional (PNR) Brie et 2 Morin, en accordant une reconnaissance nationale de la qualité du patrimoine paysager et notamment de reconnaître la valeur paysagère du plateau de la Brie en même temps que celle de la Butte.

Butte de Doue (77) | Crédit photo : DRIEAT (Jeanne-Marie Debroize)



## Parc forestier de la Poudrerie de Sevran (93)

L'extension du site classé du Parc de la Poudrerie vise à compléter la protection de l'ensemble du patrimoine bâti et végétal de l'ancienne manufacture nationale. Lancé avec l'appui de bureaux d'études, en lien avec les élus, le projet est situé majoritairement sur les terrains du ministère des Armées et suggère l'inscription des cité-jardins et des maisons de contre-maîtres à Livry-Gargan, Vaujourn et Villepinte en lien avec l'histoire de la Poudrerie. L'objectif est de conduire l'enquête publique à l'automne 2023.

La Poudrerie une fois son unité retrouvée sera unique à plus d'un titre :

- **technologique** : car elle a été la première à utiliser l'énergie thermique et non hydraulique.
- **scientifique et technique** : car ce fut un lieu d'innovation et de recherche. La poudrerie de Sevran était un lieu d'étude, d'essai et d'application de nouvelles poudres.
- **architectural et paysager** : car la technologie alliée aux contraintes sécuritaires ont modelé le site boisé et évoquent tantôt un parc « à la française », tantôt un parc « à fabriques » composé de larges allées rectilignes équipées de rails le long desquelles s'est réparti un patrimoine industriel diversifié
- **naturel** : car le parc forestier est l'un des derniers vestiges de la forêt de Bondy, ancien domaine royal qui s'étendait autrefois sur 3 500 hectares au nord-est de Paris.

## FOCUS

### Paris (75)

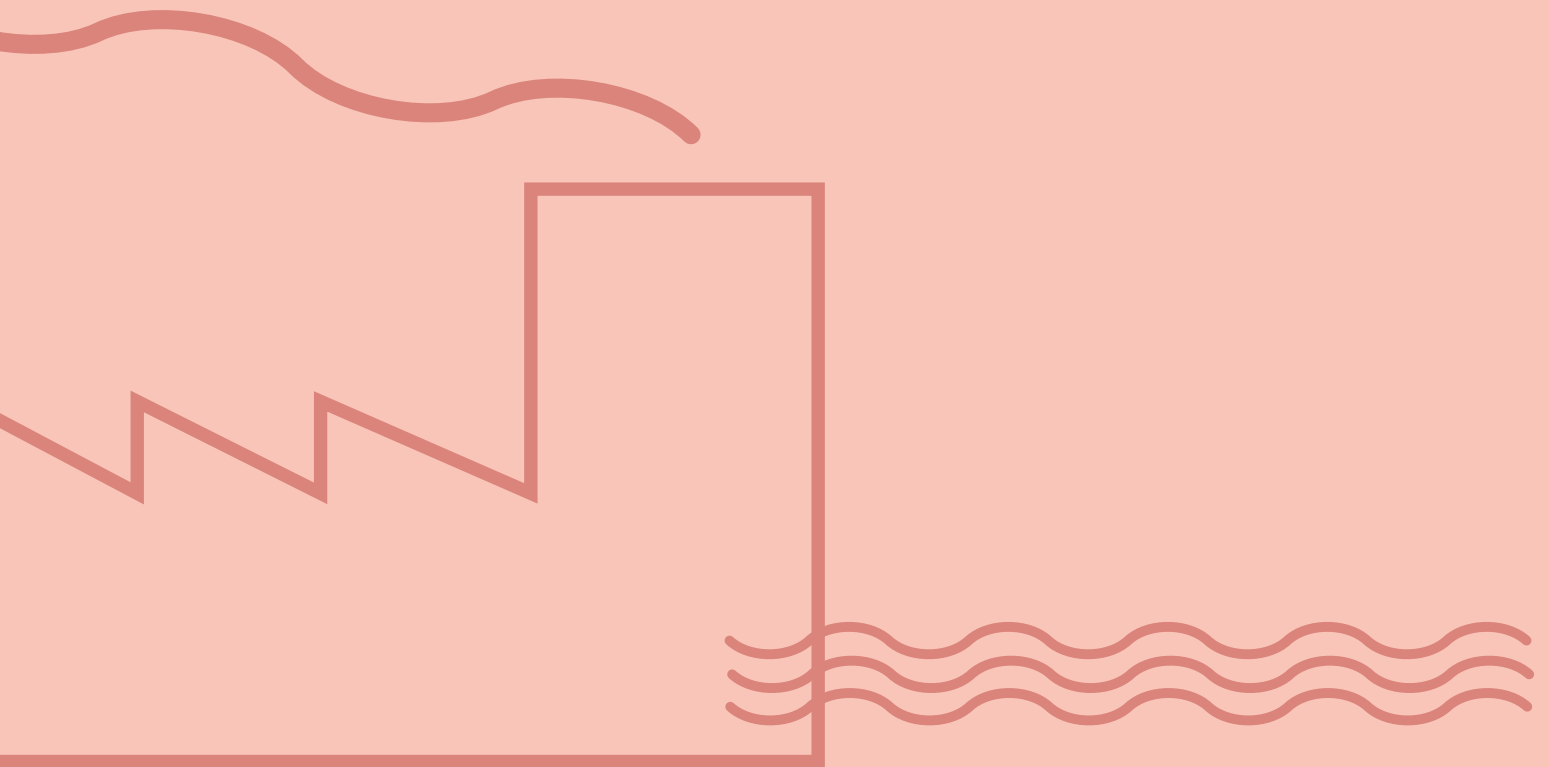
**16 dossiers de demande d'agrément/habilitation** en ligne ont été déposés en 2022 par les associations qui œuvrent en faveur de la protection de l'environnement, via Démarche simplifiée.

L'examen en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) des dossiers suivants : le prolongement du **Centre d'hébergement d'urgence ADOMA**, la réhabilitation du **Fort Neuf de Vincennes**, la réhabilitation du **Musée des Arts et Traditions Populaires (MATP)** au Bois de Boulogne, la rénovation du **Théâtre National de la Danse** au sein du Palais de Chaillot, la prolongation de l'installation du **Collège provisoire Saint-Exupéry** dans le bois de Vincennes.

# Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions

La DRIEAT prévient et réduit les risques technologiques, naturels (inondations, risques liés aux cavités...) et lutte contre les pollutions de l'air et de l'eau. Elle a en charge la surveillance, la prévision des crues et l'information sur Vigicrues. Elle intervient pour l'approvisionnement et l'efficacité énergétiques, soutient le développement des énergies renouvelables et coordonne les actions contre la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique. Elle assure également les missions relatives à la police de la publicité extérieure et au bruit des infrastructures de transport. Elle dirige les missions de l'inspection des installations classées pour l'environnement.

En tant que gestionnaire routier, la DRIEAT œuvre pour une meilleure intégration de la route à l'environnement, en réduisant les nuisances sonores, en supprimant les produits phytosanitaires pour l'entretien des abords du réseau routier, en développant la rénovation durable des chaussées, en luttant contre la pollution lumineuse, et en agissant pour la propreté des routes.





# Prévenir les risques technologiques accidentels et naturels

## Risque inondation en Île-de-France - nouveau Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022-2027 du bassin Seine-Normandie

Le 3 mars 2022 le Préfet de Bassin Seine Normandie a adopté par arrêté le nouveau Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) qui s'applique pour la période 2022-2027 sur l'ensemble du Bassin Seine-Normandie.

Le PGRI est un document de planification stratégique qui pose un cadre aux politiques locales de gestion des risques d'inondation en combinant la réduction de la vulnérabilité, la gestion de l'aléa, la gestion de crise, l'amélioration de la connaissance et la culture du risque. Il a une portée juridique directe sur les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau et sur les documents d'urbanisme.

En Île-de-France, le PGRI servira notamment de cadre pour l'élaboration ou la révision :

- des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi) par des diagnostics de territoire et leur prise en compte pour un aménagement résilient ;
- des Stratégies Locales (SLGRI) de la métropole francilienne et de Meaux ;
- des plans d'action pour la prévention des inondations (PAPI) ;
- des plans de prévention du risque inondation (PPRI).

Le PGRI dresse 80 dispositions s'articulant autour de 4 grands objectifs :

1. Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité.
2. Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages.
3. Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise.
4. Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PGRI, un dispositif de suivi et d'évaluation s'appuie sur un ensemble d'indicateurs axés sur les objectifs du plan.

### À titre d'illustration des enjeux sur le bassin Seine-Normandie, début 2022 :

- **1,15 M** de personnes vivent en zone inondable dans les Territoires à risques importants d'inondation (TRI) (ind. 23) ;
- **27 %** seulement des communes du bassin sont abonnées au service avertissement pluies intenses (service de Météo-France) à l'échelle des communes (APIC) (ind.9) ;
- **57** schémas de cohérence territoriale (SCOT) sont en cours de révision ou d'élaboration. Il existe en effet, un lien de compatibilité entre le SCOT et le PGRI. Un nombre non négligeable de dispositions du PGRI visent ces documents (ind.2) ;
- **plus de 4 000** communes disposent d'un document d'urbanisme approuvé. Ces documents de planification (plans locaux d'urbanisme (PLU), ou intercommunaux (PLUi)) doivent prendre en compte les risques d'inondation. En l'absence de SCOT ou de SCOT intégrant, un lien de compatibilité les lie directement au PGRI (ind.3).

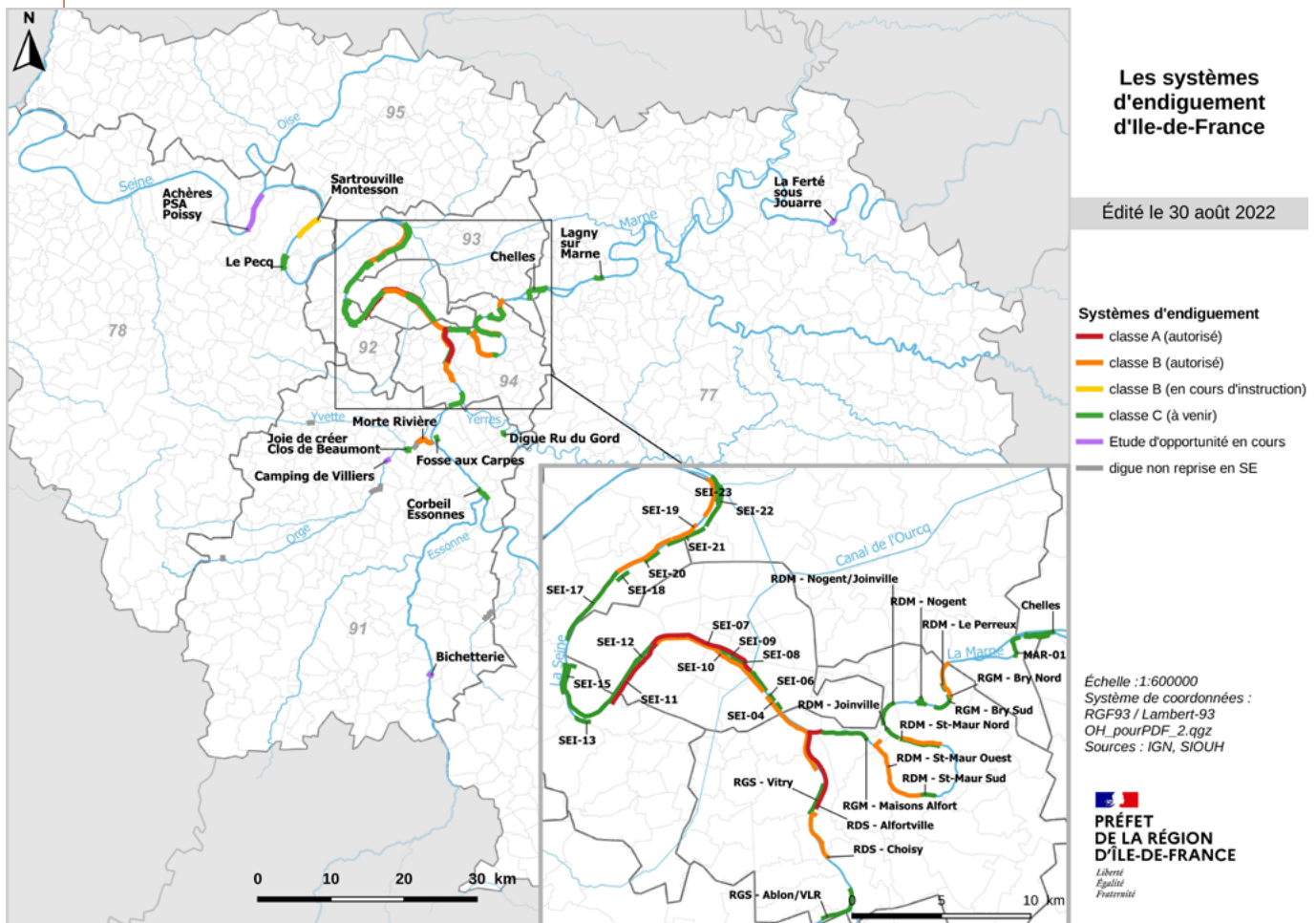
### SAVOIR +

Internet DRIEAT  
> Thématiques  
> Eau et milieux aquatiques  
> Comprendre les politiques territoriales liées à l'eau  
> Mise en œuvre des directives européennes  
> Directive Inondation  
> Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

## — Régularisation de « digues » de protection contre les inondations existantes : près de 230 000 personnes concernées

La DRIEAT a instruit 11 dossiers de régularisation de « digues » de protection contre les inondations existantes en « systèmes d'endiguement » de classe A (3) et B (8) ; soit des systèmes protégeant plus de 30 000 personnes pour la classe A et entre 3000 et 30 000 personnes pour la classe B. Ces systèmes sont gérés et entretenus par les collectivités en charge de la compétence dite « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ».

Fin juin 2022, 11 arrêtés préfectoraux d'autorisation ont été signés en Île-de-France : 5 sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris, à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine ; 5 sur le périmètre du Conseil départemental du Val-de-Marne en Val-de-Marne, et 1 sur le périmètre du Syndicat de l'Orge la Rémarde et la Prédecelle dans l'Essonne. Ces régularisations concernent au total près de 230 000 personnes qui sont situées dans des zones protégées par ces systèmes d'endiguement.



Le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques  
| Crédit photo : DRIEAT



## FOCUS

### Prévention des inondations dans le bassin Seine-Normandie

Une journée d'échanges des porteurs de PAPI et de SLGRI s'est déroulée le 29 septembre 2022. Réunissant plus de 80 personnes de collectivités, de services techniques de l'État, cette réunion a permis de partager des éléments d'actualités sur la mise en œuvre du PGRI 2022-2027 et sur l'avancement des PEP/PAPI sur le bassin Seine-Normandie ainsi que des témoignages d'actions sur la révision de la SLGRI de la Métropole francilienne, sur la démarche de la réduction de la vulnérabilité et enfin sur la préservation et la restauration des zones d'expansion de crues.

# Contrôler les risques chroniques liés aux industries

## Risques technologiques

### Post-Lubrizon - Action de l'inspection

À la suite de l'accident de Lubrizon, survenu le 26 septembre 2019 à Rouen, un vaste plan d'actions national a été intégré aux priorités de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Une série d'actions de contrôles visant à améliorer la sécurité et à prévenir la survenue d'un accident similaire a été mise en œuvre. La plus emblématique cible les installations situées à proximité des sites Seveso, qui peuvent avoir des répercussions graves sur leur voisin « Seveso » en cas d'accident.

Cette action, programmée sur 3 ans (2020 à 2022), comporte plusieurs étapes :

- une phase de recensement des sites voisins ;
- une phase d'état des lieux de la situation administrative des activités économiques recensées dans le périmètre ;
- une phase d'investigations (via des inspections) des risques d'effets dominos entre le site Seveso et les ICPE voisines identifiées lors de la phase précédente.

#### Bilan à fin 2022 : une centaine de sites visités

Près d'une centaine de sites Seveso (seuil haut et seuil bas) franciliens ont fait l'objet de visites d'inspections (environ 300 inspections) dans leur périmètre proche (100 m).

Cette action, en apportant une meilleure connaissance de l'environnement direct des sites Seveso, permet de mettre à jour certaines situations irrégulières ainsi que de potentielles interactions de risques entre établissements.

## FOCUS

### Gestion des déblais contenant de la pyrite dans certaines installations de Seine et Marne (77) et des Yvelines (78)

À la suite de la découverte de déblais riches en pyrite ayant servi au remblaiement de carrières dans les Yvelines (78) début 2021, une attention particulière a été mise en place, par l'inspection des installations classées, pour la gestion de ce type de déblais en Île-de-France. Afin de prévenir ce genre d'incident, des protocoles de bonne gestion des terres à risque « pyrite » ont été mis en place, ou doivent bientôt l'être, par les grands producteurs de déblais.

En effet, la pyrite, issue de sous-sols franciliens qui peuvent être excavés dans le cadre des grands chantiers d'infrastructures, tels que le Grand Paris Express et le prolongement du RER E, ont la particularité, dans certaines conditions, de pouvoir s'acidifier au contact de l'eau et/ou de l'air, et de relarguer des sulfates et des éléments métalliques. La pyrite, selon ses concentrations et la nature des terres, peut présenter un risque pour l'environnement local, qu'il s'agit de maîtriser.

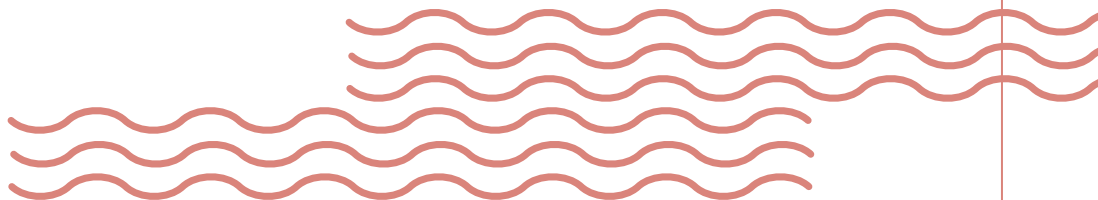
En raison d'une forte concentration en pyrite et de conditions locales défavorables réunies au sein de certaines carrières des Yvelines (78), la décision d'excaver ces déblais (issus des travaux du RER E), afin d'éviter tout risque pour les sous-sols, a été prise. Les terres acides ont été traitées et sont maintenant stockées dans une installation permettant d'en garantir la stabilité physico-chimique.

Depuis cet incident, d'autres déblais issus des travaux du Grand Paris Express présentant un risque « pyrite » et qui ont été évacués dans des installations de stockage en Seine-et-Marne (77), ont fait l'objet d'une vérification, in situ, de leur évolution chimique, afin de garantir, dans le temps, leur absence d'acidification. Les résultats des deux premières campagnes réalisées montrent l'absence d'impacts et de risques à date. Un suivi dans le temps a été prescrit aux exploitants.

Prélèvement du niveau de pH de terres pyriteuses par un inspecteur | Crédit photo : DRIEAT







## Le SPI<sup>1</sup> Vallée de Seine

Le nord des Yvelines est le seul territoire francilien doté, depuis 1993, d'un secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles, associant des agents de la DRIEAT à une salariée de l'association représentant les industriels et les collectivités locales. En 2022, le SPI Vallée de Seine a notamment :

- organisé un webinaire en partenariat avec l'ADEME sur le thème des friches industrielles ;
- participé aux commissions de suivi de site (CSS) de son territoire ;
- rédigé 3 « Lettres du SPI » sur divers sujets de l'environnement industriel (bilan des inspections des ICPE, pollution lumineuse, exercice du Plan Particulier d'Intervention du SIAAP, sécheresse - été 2022, résilience face aux risques, SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, hydrogène en Île-de-France...).

L'année 2022 a également été l'occasion pour l'ensemble des SPPPI<sup>2</sup> de France de se retrouver à Aix-en-Provence au sein du 12<sup>e</sup> forum inter SPPPI pour parler de la mobilisation autour des pollutions et de la culture du risque.

2023 est l'année des 30 ans du SPI Vallée de Seine ! Voir le site [www.spi-vds.org](http://www.spi-vds.org)

# Lutter contre les pollutions de l'air et de l'eau

## Captages prioritaires

La protection des captages prioritaires contre les pollutions diffuses se poursuit. Entre octobre 2019 et février 2022, le nombre de captages prioritaires sur lesquels des plans d'actions ont été validés est passé de 40 à 62, sur 80 captages prioritaires au niveau de la région Île-de-France. Ces plans d'actions s'inscrivent dans les contrats de territoire eau et climat, financés par l'AESN, et portés par les collectivités maîtres d'ouvrage des captages. En complément de ces plans d'actions, d'autres démarches se poursuivent : suivi rapproché d'une quinzaine de plans d'actions de captages prioritaires au niveau du Plan Départemental de l'Eau 77, déploiement des paiements pour services environnementaux (par Eau de Paris et Suez par exemple).

1- Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles  
2- 13 SPPPI au niveau national



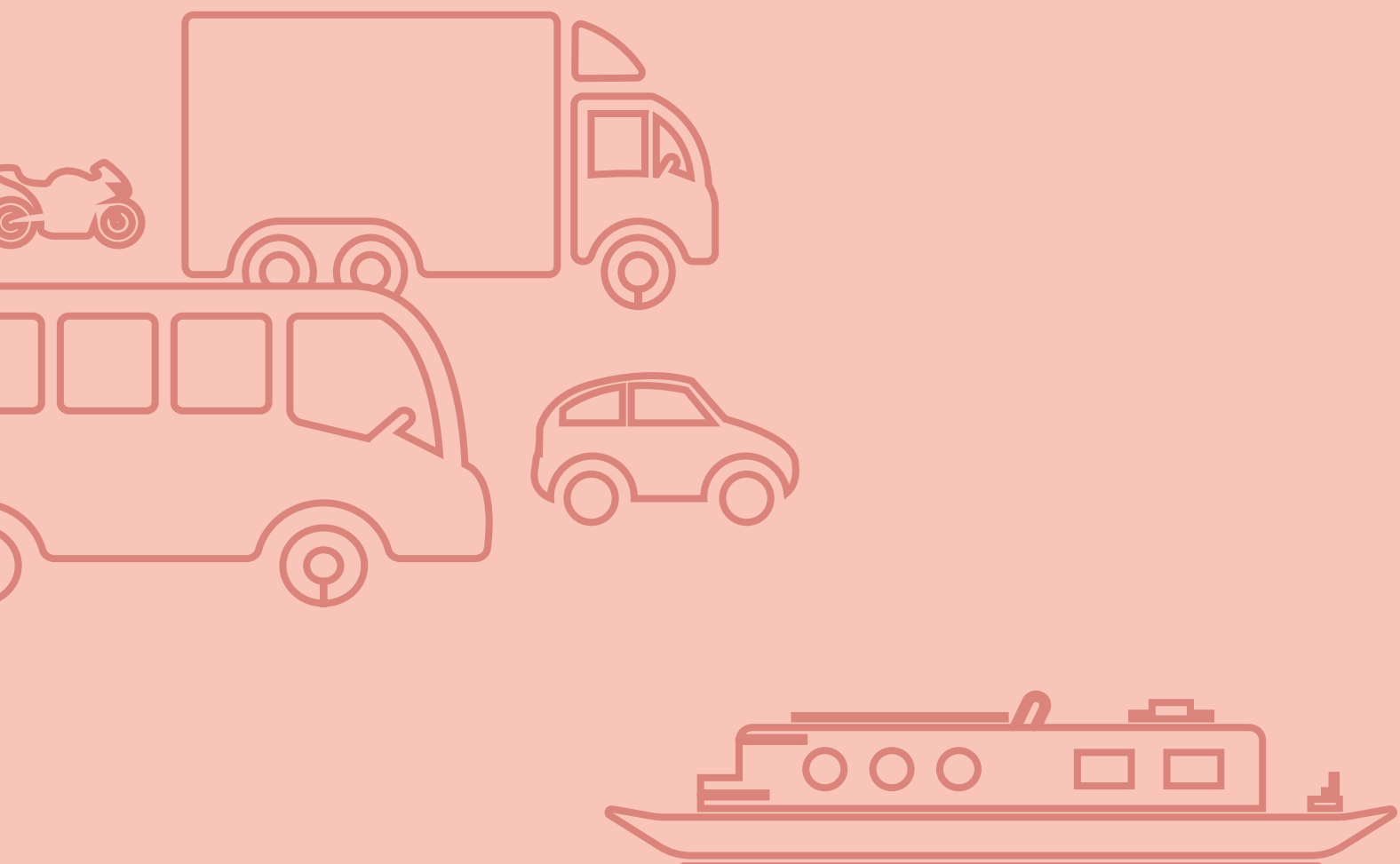
# Assurer le contrôle, la régulation et la sécurité des transports

La DRIEAT exerce les missions régaliennes de régulation et de contrôle sur les transports terrestres. Elle veille au respect des réglementations des transports routiers, fluviaux et guidés, et dialogue avec les secteurs professionnels. Elle délivre les autorisations d'exercer pour les professions réglementées du transport routier de marchandises et de personnes.

La DRIEAT définit et applique les orientations régionales de la politique de l'éducation et de la sécurité routières et de sécurité de la circulation sur les eaux intérieures.

Elle assure la délivrance des permis de véhicules routiers et de bateaux, la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules routiers et la réalisation des contrôles techniques des bateaux.

La DRIEAT participe à l'établissement des règles de circulation sur la route et des règles de navigation sur le fleuve ainsi qu'à leur contrôle. Elle délivre des autorisations de circulation spécifiques. Elle observe et analyse l'accidentalité des réseaux routiers, fluviaux et de transports guidés.



# Améliorer la sécurité et l'éducation routières

**ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE 2022 EN ÎLE-DE-FRANCE**  
(données provisoires à fin novembre 2022)



## Éducation routière

Sur une période de référence en année glissante octobre 2021 à octobre 2022 :

**350 670** candidats recensés aux épreuves pratiques du permis de conduire (+43 787 par rapport à 2020/2021), dont **318 905** pour le permis B (+ 35 462 par rapport à la période 2020/2021).

**74** jours de délai (médiann annualisé) de présentation au permis de conduire B entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> présentation, en augmentation par rapport à l'année 2021 (cf. 68 jours).

## FOCUS

### Renforcer la lutte contre la fraude au permis de conduire

Pour conserver la valeur du permis de conduire mais également lutter efficacement contre l'insécurité routière, les services de l'éducation routière s'organisent pour maîtriser les risques de fraude ou de trafic. Dans ce contexte, **la DRIEAT a élaboré un plan interdépartemental de lutte contre la fraude**, structuré en 3 volets interdépendants qui vise au renforcement et au développement des contrôles interne, externe et des partenariats. Proposé aux bureaux d'éducation routière (BER) de petite couronne qui ont participé à son élaboration, ce plan a pour vocation d'être proposé début 2023 à l'ensemble des BER de la région d'Île-de-France.

## 10<sup>e</sup> édition de la quinzaine régionale des usagers vulnérables - 30 mai au 12 juin 2022

Cette quinzaine qui n'a pu être organisée en raison du covid en 2020 et 2021 était particulièrement attendue. Les huit départements d'Île-de-France ont proposé des actions pour **sensibiliser et informer sur les dangers de la route et les comportements à tenir en tant que piétons, cyclistes, utilisateurs d'engins de déplacements personnels motorisés et de deux roues-motorisés**, plus que jamais exposés en raison du développement des nouvelles mobilités. La quinzaine a aussi pour but de faire changer les comportements de manière à réduire dans le temps le nombre d'accidents, toujours trop nombreux en Île-de-France : **en 2021, les usagers vulnérables constituent 63,5 % des personnes décédées sur la route.**

### SAVOIR +

Internet DRIEAT  
> Thématiques  
> Sécurité des transports  
> Sécurité routière  
> Quinzaine des usagers vulnérables, manifestations et actualités

## Lutter contre l'insécurité routière au droit et en amont des passages à niveau

L'Île-de-France compte à ce jour 383 passages à niveau dont certains font l'objet d'une vigilance toute particulière en raison des risques identifiés. La DRIEAT est chargée d'arrêter la liste des opérations prioritaires d'aménagements après retours des arbitrages proposés par les commissions départementales. **Le montant de la subvention de l'État mobilisée a été de 750 000 € en 2021, et de 1 000 000 € en 2022.**

En 2022, la suppression du passage à niveau n°4 de Deuil-la-Barre (95) a été financée pour environ 10 millions. Pour la troisième année consécutive, une convention bipartite État-SNCF Réseau a été établie. L'objectif pour 2023 est de promouvoir, auprès des gestionnaires des voiries concernées, des conventionnements multipartites qui succéderont ainsi au partenariat bilatéral actuel.

## Circulation routière : une fonction de veille et d'instruction de la DRIEAT pour tous les départements de petite couronne

La DRIEAT, par délégation des préfets de département, exerce un rôle d'assistance et d'appui pour l'instruction des actes de circulation routière (travaux, manifestations, mises en service), et la prise des décisions correspondantes, sur le réseau des routes à grande circulation, lequel représente 480 km de route en petite couronne. En outre, la DRIEAT exerce une mission d'instruction et de délivrance des autorisations de circulation des transports exceptionnels, soit des poids lourds plus longs, plus larges ou plus lourds que les dimensions autorisées par le code de la route (tunneliers, éoliennes, grues...) et des dérogations aux interdictions de circulation des poids-lourds pour les 3 départements de petite couronne.

Parmi tous ces actes, de nombreuses demandes sont liées aux travaux des JOP Paris 2024. Compte tenu de cette période pré-JOP Paris 2024, les dossiers sont instruits dans des délais très contraints au vu du calendrier imposé pour réussir le rendez-vous de l'été 2024.

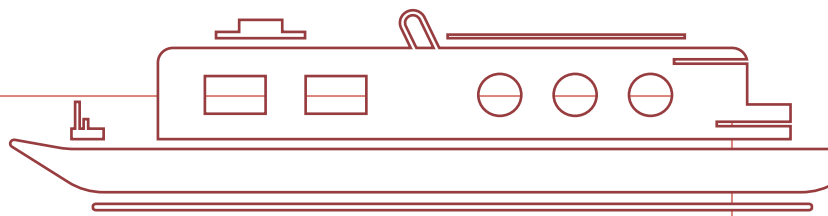
**1 470**  
arrêtés de  
circulation

**1 810**  
actes délivrés  
en matière  
de transports  
exceptionnels

**224**  
demandes  
instruites de  
dérogations de  
circulation poids-  
lourds



Transport de la roue de coupe de Tunnelier entre Saint-Ouen et Saint Denis en 2016 - Masse totale roulante de 432 t 600 | Crédits photos : DRIEAT



# Régulation et contrôle des transports fluviaux

## L'unité de la sécurité des bateaux

En 2022, l'unité a instruit 600 dossiers de demande de délivrance ou de renouvellement de titres de navigation, soit autant qu'en 2021. 300 commissions de visite et 50 commissions de sécurité pour l'ouverture d'ERP ont été réalisées.

Les travaux ouverts dans le cadre de l'arrêté du 20 août 2019 relatif à la délivrance de titres de navigation sur une zone de navigation restreinte se sont poursuivis toute l'année, en particulier pour étudier les conditions de sécurité des motorisations à hydrogène. Par ailleurs, une dizaine de bateaux ont opté pour un changement de motorisation au profit de l'électrification de leur système de propulsion.

La DRIEAT apporte son concours technique pour vérifier la sécurité des bateaux qui auront à intervenir dans le cadre des différentes séquences fluviales des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, en particulier la cérémonie d'ouverture.

## L'unité des documents de bord et de la police de la navigation

La nature des dossiers traités en 2022 a été marquée par des évolutions importantes, après l'entrée en vigueur des dispositions du décret du 9 février 2022 et de l'arrêté du 27 avril 2022 relatif aux qualifications des équipages et à la conduite des bateaux de commerce en navigation intérieure, transposant des dispositions européennes.

L'équipe de l'unité a contribué à la préparation des textes avec notre ministère, pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions qui rendent la possession d'un livret de service obligatoire pour la quasi-totalité des membres d'équipage des bateaux de commerce, et ajoutent un livre de bord aux documents administratifs obligatoires à bord des bateaux. De ce fait, le nombre total de dossiers traités a augmenté de 25 % par rapport à 2021, soit 2 500 dossiers traités par l'unité, dont une centaine de livres de bord.

La fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023 seront marquées par l'élaboration du contenu des épreuves des permis professionnels.

En 2022, 69 épreuves théoriques des permis et 43 épreuves pratiques ont été organisées. La définition des nouvelles épreuves en 2023 devrait engendrer un accroissement de ces examens, qui ont été ralentis par la mise en place de la réforme au cours de l'exercice.

Une quinzaine de contrôles de terrain avec les forces de l'ordre et la DRIEETS (Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) ont été réalisés, et l'instruction de la délivrance des cartes de circulation des bateaux de plaisance s'est poursuivi.

## L'unité des permis de plaisance

L'externalisation de l'organisation de la grande majorité des épreuves théoriques des permis de plaisance a été actée en juin 2022.

Au total, 22 500 dossiers de candidats aux permis de conduire les bateaux de plaisance ont été enregistrés par le service instructeur de Paris, dont 6 971 avant l'externalisation des épreuves théoriques début juin 2022. Depuis cette date, le service valide environ 1 000 dossiers par mois. Sur l'année, 430 personnes se sont inscrites en candidat libre.

Environ 1 500 duplicatas de permis ont été délivrés et 233 titres ont été délivrés par équivalence de permis professionnels.

Parallèlement, 14 contrôles administratifs d'établissement de formation ont été organisés, conduisant à quelques observations sur la régularité du suivi des procédures administratives par les établissements de formation. Ce chiffre devrait être en augmentation l'année prochaine.

Une vingtaine de bateaux de formation ont par ailleurs été contrôlés cette année.

La DRIEAT a par ailleurs apporté son appui technique en ce qui concerne le partage des usages de la voie d'eau, entre activités de transport de marchandises, de tourisme fluvial, mais aussi d'usages récréatifs comme le développement des sites de baignade en eaux libres sur les canaux de la ville de Paris.

La montée en puissance des dossiers liés à l'organisation des JOP 2024 a généré un travail important pour le département, qu'il s'agisse de la sécurité fluviale liée à la cérémonie d'ouverture, de la création du village olympique sur l'Île Saint-Denis, ou de l'organisation des épreuves en eaux libres. Dans le cadre de ce projet d'envergure mondiale, le département sécurité des transports fluviaux contribue aux réflexions sur le verdissement de la flotte fluviale, en particulier en accompagnant techniquement le développement des motorisations électriques et hydrogène.

Enfin, la DRIEAT contribue, en tant que premier service instructeur de France, aux travaux d'élaboration des textes réglementaires portés par l'administration dans l'ensemble des domaines de compétence de la sécurité fluviale. Fin 2021 et début 2022, le département a particulièrement été impliqué dans la rédaction des textes de transposition des standards de qualification professionnelles pour la conduite des bateaux de commerce, et poursuit actuellement ce travail en contribuant à l'élaboration du contenu des formations professionnelles et des examens auxquels devront satisfaire les candidats.

## Régulation et contrôle des transports routiers

**58 600**

copies de la licence de transport routier délivrées

**2 186**

nouvelles entreprises inscrites aux registres des transporteurs routiers

**2 242**

radiations d'entreprises aux registres des transporteurs routiers

**1 280**

opérations de contrôles routiers

### Reprise des contrôles de transport en commun de personnes

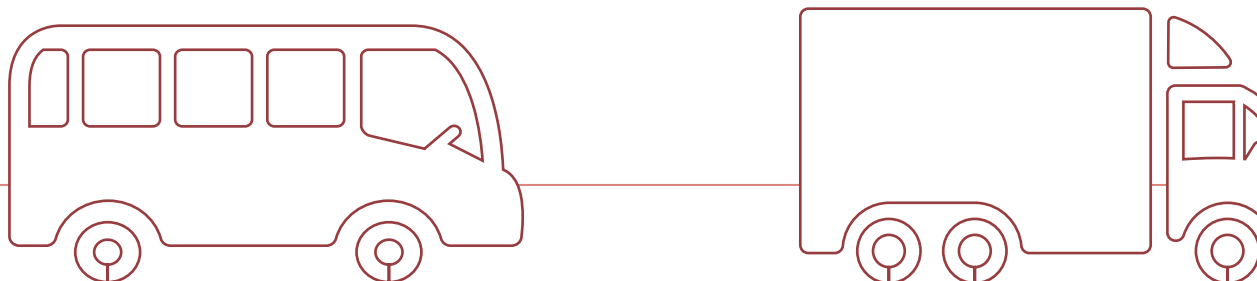
En conséquence de la crise du COVID, le domaine du transport en commun de personnes (TCP) a connu une très forte baisse d'activité et les contrôles de ce type de transport furent stoppés pendant une longue période.

Les entreprises de ce secteur sont confrontées à des difficultés organisationnelles importantes amplifiées par la pénurie actuelle de conducteurs routiers.

Suite à la reprise d'activité de ce secteur au printemps 2022, la DRIEAT a donc relancé une campagne de contrôle des TCP en ciblant notamment la gare routière de Paris-Bercy. En effet, cette gare accueille quasi-exclusivement des TCP, autant résidents que non résidents, assurant des lignes régulières classiques comme des lignes SLO «Macron», en périmètre national ou international. Lors de ces contrôles, une attention particulière est portée sur l'emploi des conducteurs indépendants par les autocaristes, en complément de la vérification de l'état des véhicules, du respect de la réglementation sociale européenne (RSE) et de la situation administrative de l'entreprise contrôlée.

Sept opérations mobilisant les contrôleurs des transports terrestres (CTT) des différentes antennes, y ont été organisées depuis juin 2022.

A noter le taux anormalement élevé (plus de 50%) d'autocars en infraction, constaté sur ces opérations, alors que le ratio tous véhicules confondus (TRM, TRV, VUL, VTC) est de l'ordre de 30% environ du total de véhicules contrôlés en IDF.





## Organisation de l'examen de capacité professionnelle des transports routiers

Le Département Régulation des Transports Routiers (DRTR) de la DRIEAT a organisé l'examen national annuel d'attestation de capacité professionnelle pour l'exercice de la profession de transporteur routier « lourd » en tant que centre d'examen pour les régions Île-de-France et Normandie. Il s'agit du plus grand centre d'examen en France (32 % du total des inscriptions au niveau national).

En 2022, 1 455 inscriptions ont été validées. **Le déroulement des épreuves a mobilisé 62 surveillants et 32 correcteurs.**

## Contrôle des agréments de centres de formation « attestation de capacité professionnelle »

L'objectif principal de cette action est de vérifier régulièrement les conditions d'organisation des sessions de formation et d'examen. À l'issue, un rapport de contrôle est rédigé et peut aboutir au retrait de l'agrément dans le cas où des manquements sont constatés.

L'augmentation de la fréquence des contrôles sur site a permis une meilleure détection des situations irrégulières au regard du respect des dispositions du cahier des charges qui conditionne le maintien de l'agrément du centre de formation.

**En 2022, 7 refus d'agréments ont été notifiés et 4 demandes sont en cours de contrôle.**

## Formation des élèves motards de la gendarmerie

Tous les ans les contrôleurs des transports terrestres (CTT) de la DRIEAT participent à la formation des stagiaires du Centre national de formation à la sécurité routière (CNFSR).

Pour chaque promotion du CNFSR, 3 contrôles routiers sont organisés au péage de Fleury-en-Bière avec le PA de Gendarmerie de Nemours.

En 2022, nous avons été sollicités pour l'encadrement de trois promotions, ce qui représenta un total de 9 contrôles sur cette thématique de formation. Les contrôles ont été échelonnés de février à novembre 2022.

## Gestion du registre des exploitants de voitures de transport avec chauffeur (REVTC)

Pour améliorer la qualité de la gestion de ce registre, il s'est avéré nécessaire de développer certaines fonctionnalités de l'application informatique dédiée.

Dans cet objectif, il a été mis en place en 2022 avec la MOE, des « sprints mensuels » au sein de l'unité.

Les ajustements décidés en concertation avec les instructeurs sont mis en œuvre plus rapidement.

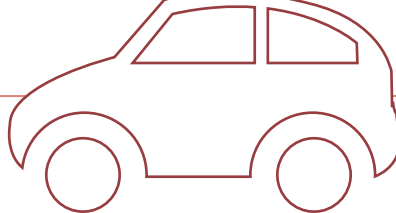
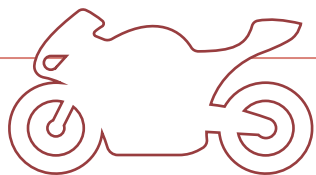
Ceci se traduit concrètement par des mises à jour régulières, des campagnes de radiation plus fréquente et la détection améliorée des fraudes en collaboration avec la division contrôle.

## Dématérialisation des dossiers des centres de formation en « transport léger »

L'attestation de capacité professionnelle en transport léger est délivrée aux personnes qui ont suivi une formation sanctionnée par un examen écrit obligatoire, organisé par un centre de formation agréé.

En Île-de-France, c'est plus de 5 000 attestations qui sont délivrées par la DRIEAT suite à l'envoi des résultats des sessions de formation organisées par les centres franciliens agréés.

Jusqu'à présent, ils étaient transmis sous format papier par voie postale, en 2022, c'est maintenant une procédure dématérialisée qui est proposée aux centres de formation afin de réduire significativement les délais de réponse aux candidats à 3 semaines.



## Homologation et surveillance des véhicules

**110**  
visites de centres  
de contrôle  
technique de  
véhicules légers  
et poids lourds

**390**  
supervisions  
de contrôleurs  
de contrôle  
technique de  
véhicules légers  
et poids lourds

**3 000**  
demandes de  
réceptions  
(homologations)  
de véhicules  
déposées

**600**  
autorisations  
de circulation  
(dépanneuses,  
véhicules de  
transports de  
marchandises  
dangereuses et de  
personnes)

## Contrôle des transports publics guidés urbains

Les lignes de transport publics guidés urbains (tramways, métros, Tram-train) contrôlées par la DRIEAT et le STRMTG dans le grand quart Nord-Ouest de la France sont au nombre de 59 sur les 116 exploitées au niveau national. A cela s'ajoutent 40 chemins de fers touristiques ou vélorails et 7 installations à câble.

En Île-de-France, 1,6 milliards de voyageurs (métro, RER, tramways) ont été transportés en 2021<sup>1</sup> (contre 1,2 milliards en 2020 et 2,4 milliards en 2019) et dans le périmètre du BNO en province on dénombre 296 millions de voyageurs (contre 249 millions en 2020 et 389 millions en 2019). **Globalement le trafic en Île-de-France et dans le quart Nord-Ouest de la France représente environ 72 % du trafic national.**

### Les principaux dossiers instruits en 2022 en Île-de-France concernant :

- la **construction de la ligne de tramway 13 entre Saint-Cyr l'École- RER et Saint Germain en Laye- RER, exploitée par SNCF voyageurs et dont la mise en service est intervenue le 6 juillet 2022 ;**
- la **mise en service du prolongement de la ligne de métro 12 jusqu'à mairie d'Aubervilliers le 31 mai 2022, avec la création de deux nouvelles stations ;**
- la **mise en service des premières navettes sans conducteurs sur la ligne de métro 4 depuis le 12 septembre 2022 dans le cadre de l'automatisation de cette ligne (projet OPAL 4), après la mise en service du prolongement de la ligne 4 à Bagneux – Lucie Aubrac en janvier 2022 ;**
- l'autorisation de démarrage des travaux du futur **câble 1, premier télécabine d'Île-de-France** qui reliera Créteil à Villeneuve-Saint-Georges via Limeil-Brévannes et Valenton ;
- et d'autres projets comme les nouveaux tramways 10 entre Antony et Clamart et 12 entre Massy et Evry dont les mises en service sont prévues pour 2023, l'adaptation des lignes de métro 7bis, 11 et 13 à l'arrivée de nouveaux matériels roulant, la modernisation de la ligne 6.

<sup>1</sup>- NB – les chiffres 2022 ne sont pas encore connus.

Travaux du T13  
| Crédit photo : DRIEAT (Amélie May Lupinski)

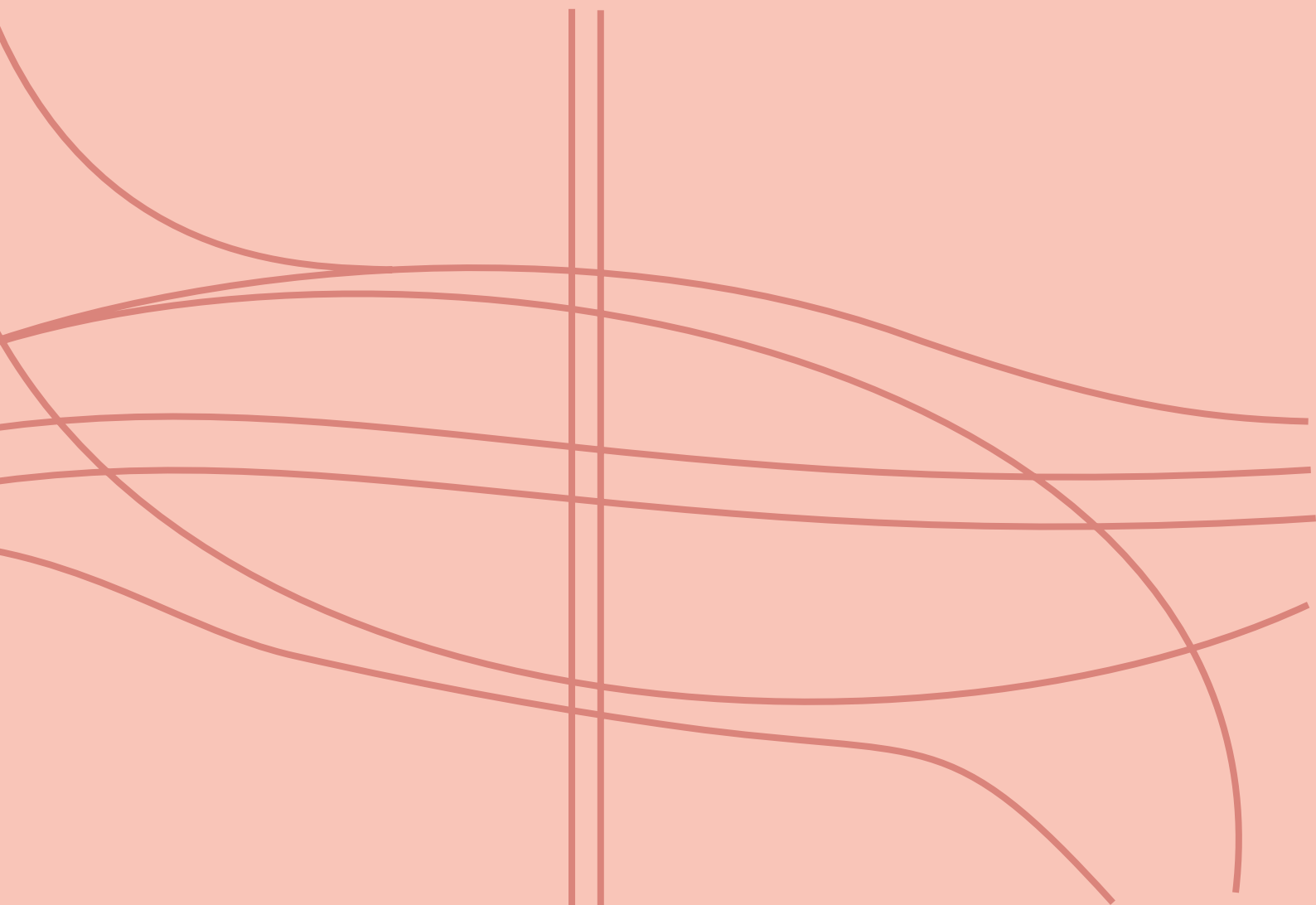


# Entretenir, exploiter et moderniser le réseau routier national

Au sein de la DRIEAT, la DiRIF entretient le patrimoine routier national francilien (1300 km de routes et autoroutes, 1200 ponts, 25 tunnels) et les équipements de la route (signalisation, glissières de sécurité, éclairage public, panneaux à message variable...).

Elle exploite ce réseau maillé pour assurer le meilleur service quotidien aux usagers et optimiser les conditions de circulation, en assurant la protection lors d'accidents ou pour permettre des travaux, tout en informant les usagers et en assurant les conditions de sécurité dans les tunnels, et viabilise l'accès au réseau en cas de neige ou verglas.

La DRIEAT aménage et modernise le réseau routier pour l'adapter aux nouvelles mobilités et aux évolutions technologiques et territoriales en développant des voies dédiées aux transports en commun et au covoiturage.





## CHIFFRES CLÉS

- 160** km de chaussées rénovées, soit deux fois plus qu'en 2017.
- 7** fermetures continues à la circulation pendant la période la moins circulée de l'été.
- 6** voies dédiées aux transports collectifs opérationnelles sur les autoroutes et routes nationales franciliennes.
- 36** millions de vues en ligne de la campagne de sensibilisation sur les incivilités.

# Accélérer le rythme des travaux d'aménagement du Réseau routier national non-concédé (RRN)

## — Le Contournement Est de Roissy avance

Le contournement Est de Roissy (CER) consiste à réaliser 9 km d'autoroute à 2 x 2 voies (A104), 7 km de route départementale et 8 ponts entre l'échangeur de Compans et l'échangeur de l'A1/A104. Les aménagements prévus permettront d'assurer la continuité de la Francilienne, de favoriser le développement économique du territoire et d'améliorer l'accès à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

Lancés en 2014, ces travaux d'envergure se sont poursuivis en 2022 avec la construction de la future RD212 au niveau du giratoire de New York à proximité du Mesnil-Amelot, puis sur le démarrage de la construction de la future Francilienne au niveau de ce giratoire, et sur la reconfiguration de l'échangeur entre l'autoroute A1 et la future Francilienne.

L'ouverture à la circulation s'effectue progressivement selon l'avancement des travaux. Ainsi plusieurs sections de route, bretelles d'échangeurs ou ouvrages ont d'ores et déjà été ouverts à la circulation, les deux dernières mises en service ayant eu lieu les 7 et 21 juin derniers au niveau d'Epiais-les-Louvres.

Cette opération représente un investissement total de 240 M€ cofinancés par l'État, la Région Île-de-France, le groupe ADP, les départements du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne et la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.



Travaux/Contournement Est de Roissy | Crédit photo : Alexandre Heise

# Innover pour améliorer les déplacements routiers et diminuer leurs impacts

L'État porte de nombreuses innovations pour accompagner les évolutions en matière d'usage de la route, en partenariat avec la Région Île-de-France. Il s'agit en premier lieu de la mise en œuvre du programme de voies dédiées aux transports en commun.

Afin d'améliorer les conditions et les temps de déplacement des usagers de transports en commun, l'État et la Région Île-de-France investissent pour développer des voies dédiées aux transports en commun sur les autoroutes et les voies rapides.

## Mise en service d'une voie dédiée supplémentaire sur la N118

Entre juin 2021 et janvier 2022, des travaux de création d'une nouvelle voie dédiée aux bus ont été réalisés sur la RN118, dans le sens Vélizy-Villacoublay > Paris. La voie dédiée a été mise en service en janvier 2022. Ces travaux font suite à un premier aménagement, dans le sens inverse de circulation, qui ont pris fin en janvier 2021.

Les voies dédiées sur la RN118 visent à réduire et fiabiliser le temps de parcours des usagers des transports en commun, en leur permettant de franchir les zones de congestion dans ce secteur, sans pénaliser le temps de parcours des autres usagers.

Ces voies dédiées aux bus sont des voies supplémentaires implantées à droite des voies de circulation existantes, sur l'espace de la bande d'arrêt d'urgence (BAU).



Travaux/Création d'une nouvelle voie dédiée aux bus sur la RN118 | Crédit photo : Alexandre Heise

## Un niveau d'investissement inédit de l'État pour la rénovation des chaussées

Durant tout l'été 2022, la DiRIF a mené 14 opérations de rénovation de chaussées, représentant un linéaire de 44 km environ, soit un tiers de plus qu'à l'été 2021, et un volume de chaussées rénovées jamais atteint depuis 5 ans. Ces travaux représentent un investissement total de plus de 17 millions d'euros. Plus de la moitié des chantiers de rénovation de chaussées de l'été 2022 concernent les départements de grande couronne.

Ces travaux d'été sont révélateurs d'un investissement de l'État qui s'est significativement accru ces dernières années : sur l'ensemble de l'année 2022, 160 km de chaussées ont été rénovées, soit deux fois plus comparé à 2017.

Certaines opérations de rénovation de chaussées ont été remarquables :

- La rénovation d'un linéaire exceptionnel de 15 km de chaussées de la Francilienne intérieure (A104) et la RN2 en direction de la province, dans la continuité.
- La 6<sup>e</sup> et dernière phase d'un vaste programme de rénovation des chaussées de la RN184 dans le Val d'Oise initié à l'été 2016. Au total, 12,4 km de chaussées auront été rénovées entre Eragny et Villiers-Adam, représentant un investissement de 7,4 millions d'euros. La dernière phase réalisée à l'été 2022 portait sur la rénovation de 1,4 km de chaussées au niveau de Mériel et Villiers-Adam.

Plusieurs de ces travaux de rénovation de chaussées sont financés par l'État et la Région Île-de-France dans le cadre d'un partenariat pour améliorer la qualité de service par l'innovation et l'expérimentation sur le réseau routier national non concédé (RRN) en Île-de-France.

## Assurer la continuité des déplacements routiers en toute sécurité

### Une campagne nationale de sensibilisation réalisée à la DiRIF

Le ministère des Transports a lancé en septembre 2022 une campagne nationale de sensibilisation sur les incivilités subies par les agents des routes. Cette campagne, largement réalisée avec les agents de la DiRIF, dénonce le comportement irrespectueux voire violent de certains usagers de la route.

Malgré leur engagement quotidien, les agents des directions départementales des routes (DIR) font face, en plus des risques d'accidents, à des agressions verbales (insultes, menaces, etc.), des agressions physiques (crachats, jet d'objets, etc.) et au non-respect volontaire des balisages qui peuvent mettre en danger les intervenants.

Pourtant, la mission de ces agents est d'assurer la sécurité des usagers. Ils signalent les zones d'incidents et d'accidents, entretiennent les infrastructures, balisent les chantiers et maintiennent la circulation en cas de neige ou verglas l'hiver.

La campagne, sous forme d'affiches, de posts sur les réseaux sociaux, de messages sur les panneaux lumineux des routes interpelle les usagers en leur posant cette simple question : « C'est comme ça que vous me dites merci ? ». Par ailleurs la campagne a donné lieu à la publication de reportages à la DiRIF dans Le Monde et les journaux télévisés de 20 heures de France 2 et TF1, **Résultat : interrogés par l'institut BVA, 39 % des conducteurs franciliens se souviennent de la campagne, et 83 % l'ont appréciée.**





# Une organisation et un collectif de travail au service de nos missions

La Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports a été créée par le décret du 10 mars 2021, suite à la fusion des directions régionales et interdépartementales de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) et de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE).

La DRIEAT est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et du Ministère de la Transition énergétique.

Le collectif de travail de la DRIEAT, constitué de 2 097 agents, met en œuvre les politiques de l'État en matière de transports, de planification et d'aménagement durable, d'environnement, d'énergie, d'urbanisme sous l'autorité du préfet d'Île-de-France, préfet de Paris, du préfet de Police et des préfets de département.

**Les missions assurées font que la DRIEAT participe à la construction d'un cadre de vie qui réponde au mieux aux besoins des générations actuelles et futures de Franciliens, et apporte une vision intégrée des enjeux environnementaux et des enjeux liés à la cohésion et au développement équilibré des territoires.**

Elle se compose de onze services régionaux et d'une unité départementale dans chacun des huit départements, elle assure également la délégation de bassin de la Seine pour les politiques de l'eau.

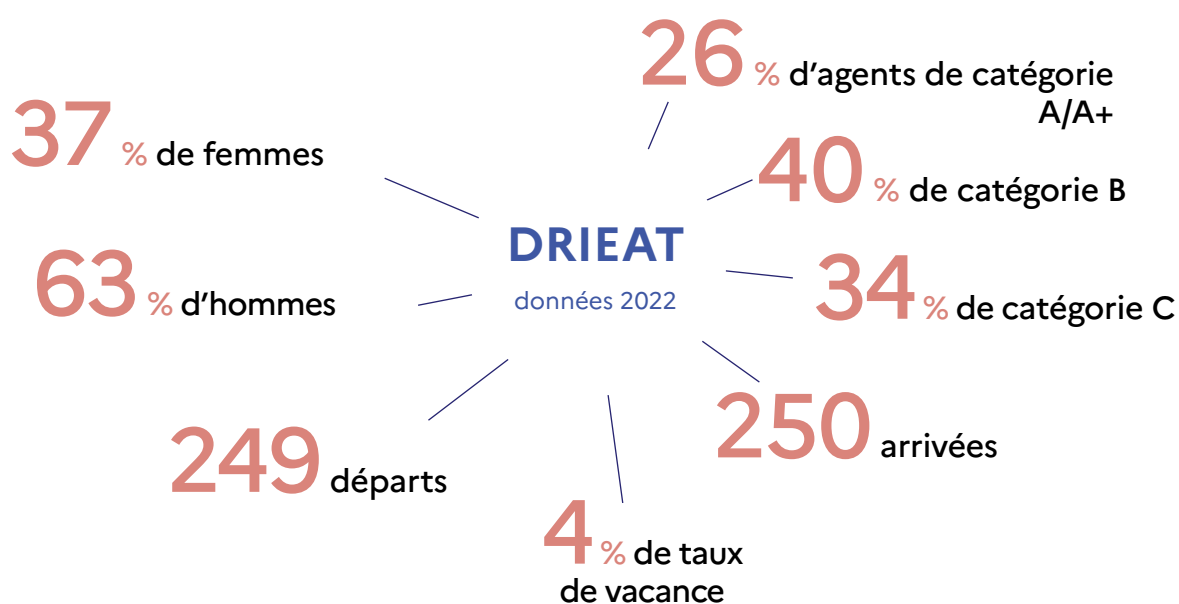
## La DRIEAT, c'est :

- > 2 097 collaborateurs
- > 3 services d'appui
- > 8 unités départementales
- > 1 direction des routes
- > 8 services porteurs des politiques publiques.





# Ressources humaines



## Recrutement sans concours

On peut être recruté dans la fonction publique d'État sans passer de concours. C'est le cas dans certains corps ou cadres d'emplois de catégorie C dont le grade de début correspond à l'échelle de rémunération la moins élevée de la fonction publique.

La DRIEAT en tant que Zone de gouvernance a organisé en 2022 avec l'appui du Centres de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH) de Paris, un recrutement sans concours d'adjoints administratifs des administrations de l'État. 18 postes ont été offerts au recrutement au sein de la DRIEAT, de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) et des directions départementales des territoires (DDT) 78 et 91.

Près de 600 candidatures ont été déposées et 216 candidats ont été sélectionnés par la commission. Au terme de ces entretiens, la commission a pu établir une liste de 18 lauréats sur liste principale et 32 lauréats sur liste complémentaire. Un forum d'affectation s'est déroulé le 25 novembre 2022 au CVRH de Paris en format «job dating».

Les lauréats de la liste principale ont pris leur poste en décembre 2022. Les lauréats retenus sur la liste complémentaire seront appelés au cours de l'année 2023, au fur et à mesure des vacances de postes.

## Lancement d'une démarche d'amélioration continue à la DRIEAT

La DRIEAT est engagée depuis 2021 dans une démarche de management de la qualité sur la base de la norme ISO 9001. Ce projet collectif, qui s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, a pour ambition d'optimiser le service rendu à nos bénéficiaires et nos partenaires. Le déploiement de la démarche s'est traduit jusqu'à présent par :

- l'élaboration d'une politique qualité ;
- la ventilation de nos missions sur 11 processus : pilotage, gestion de crise, appui, instruction et avis, inspection et contrôle, acquisition et valorisation de la connaissance, planification, conduite des politiques publiques, maîtrise d'ouvrage routière, entretien du patrimoine routier, exploitation du réseau routier ;
- la structuration de notre organisation interne pour porter cette démarche : pilotes et copilotes de processus, directeurs référents, correspondants qualité ;
- l'acquisition et le déploiement d'un système d'information qualité pour structurer la démarche ;
- la création et mise à disposition d'un serious game pour favoriser l'animation interne.

L'année 2023 sera consacrée à faire vivre le système, dont nous avons construit maintenant les bases, dans un objectif de certification à l'horizon 2024.

## Fonctions supports

Suite à la création de la nouvelle direction régionale en avril 2021 et à la préparation du déménagement du siège de la DRIEAT (en mars 2023), les services supports de la DRIEAT ont été fortement sollicités en 2022. Ils ont dû s'adapter pour y répondre et permettre la continuité d'activités au double bénéfice des agents de la DRIEAT et des Franciliens. En effet, un investissement et un déploiement de matériels (informatique, téléphonie, fusion des serveurs, archivage), ainsi qu'un engagement humain important (accompagnement et gestion des ressources humaines pour 2200 agents, formations, dialogue social, élections professionnelles) ont été nécessaires dans la durée et ont été au rendez-vous.

## Une mission innovation au service de la DRIEAT

Mise en place début 2022, la mission innovation a pour but de promouvoir et accompagner des projets d'innovation interne, faciliter l'émergence et l'expérimentation de nouvelles solutions et méthodes, initier la coopération avec les partenaires de l'innovation publique. Elle vient d'intégrer le réseau national d'innovation publique animé par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Lors du Mois de l'Innovation Publique 2022, elle a proposé aux agents de la DRIEAT de s'initier aux méthodes d'intelligence collective et de découvrir de nouveaux outils numériques collaboratifs. Ces événements contribuent à la démarche de transformation numérique initiée à la DRIEAT.

Son accompagnement a également permis de faire émerger de nouvelles approches dans des projets portés par des équipes de la DRIEAT :

- montage et co-animation d'atelier d'intelligence collective en matière de participation citoyenne, de mobilité, ... (exemples d'accompagnement : dispositif Particip'Action ; préparation de l'interruption temporaire de circulation (ITC) Axe nord d'août 2023) ;
- accompagnement pour répondre à des appels à projets ministériels innovants ;
- conseils pour amorcer un projet ;
- création d'une activité pédagogique pour les nouveaux arrivants ;
- animation des fresques de la sobriété numérique et du climat.

Ces nouvelles manières de faire et d'aborder les sujets autrement contribuent à l'amélioration nos missions de service public et au mieux être au travail.

## FOCUS

### Mission sécurité défense

En 2022, la mission sécurité défense (MSD) de la DRIEAT a accompagné la préfecture de la zone de défense et de sécurité (ZDS) dans les missions d'audits de plusieurs points d'importance vitale (PIV). Elle représente la DRIEAT dans les travaux de planification portés par la ZDS. La DRIEAT a ainsi apporté son concours à la mise à jour par la préfecture de zone de plusieurs plans de secours de type ORSEC et ressources dans notre périmètre d'intervention, ainsi qu'aux travaux de refonte de plans de rétablissement des approvisionnements (RETAP), notamment dans les domaines des approvisionnements électriques, en gaz et en eau potable.

La DRIEAT a également participé à la conception et à la réalisation de plusieurs exercices d'ampleur, notamment Fournaise 2022 (vague de chaleur), plan neige et verglas (PNVIF), attentat (exercice terrain). La MSD a coordonné l'intervention de la DRIEAT dans la gestion ou la préparation de plusieurs crises en 2022 (vagues de chaleur, hydrocarbures, neige-verglas, délestages électriques, épizootie...).

Par ailleurs, la MSD œuvre au renforcement de la préparation de la DRIEAT et de sa résilience en situation de crise afin de garantir sa capacité à assurer la continuité de son activité en toutes circonstances.

### Mission juridique

#### **180 avis juridiques ont été rendus par la DRIEAT dans nos domaines d'intervention**

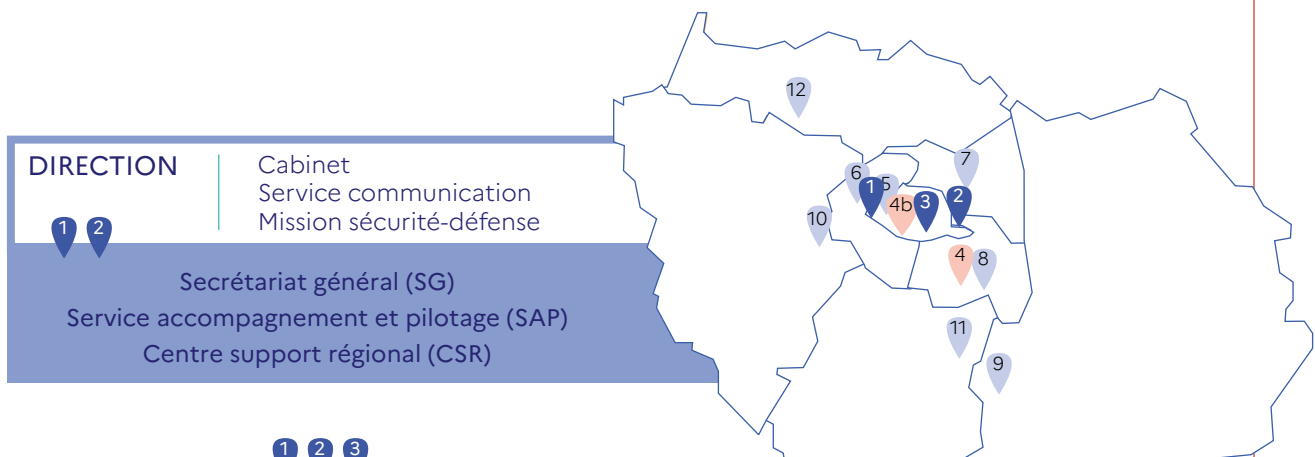
Les activités de conseil juridique en interne à la DRIEAT ont porté sur les questions statutaires en lien avec la fonction publique, celles relatives à l'environnement (police de l'eau ; autorisation unique environnementale ; ICPE) et l'urbanisme (permis de construire de la cité miollis ; aménagement des gares du grand Paris). En outre, 3 procédures d'urgence pour des référés ont été instruites.

En matière contentieuse, quarante contentieux sont en cours, dont une quinzaine ont été traités à ce stade, répartis de la façon suivante : 16 en fonction publique ; 11 contentieux en matière environnementale (autorisation environnementale ; ICPE ; assainissement) ; 8 contentieux en urbanisme (agrément ; arrêtés interruptifs de travaux) ; 4 contentieux en matière de transports (refus de délivrer l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public) ; 1 en marché public de travaux (résiliation).

Ceci représente une augmentation de 30 % par rapport à 2021.



# Organisation et implantations principales de la DRIEAT Île-de-France



## 8 SERVICES RÉGIONAUX

- Connaissance et développement durable (SCDD) - Chargé de l'évaluation environnementale
- Politique des transports (SPoT)
- Sécurité des transports et des véhicules (SSTV)
- Prévention des risques (SPR)
- Aménagement durable (SAD)
- Politiques et police de l'eau (SPPE)
- Nature et paysage (SNP)
- Énergie et bâtiment (SEB)

## 1 DIRECTION DES ROUTES (DIRIF)

4 15, rue Olof Palme  
94046 Créteil Cedex  
Tél : 01 46 76 87 00

- Arrondissements de gestion et d'exploitation de la route (AGER Nord, Est, Sud, Ouest)
- Service du trafic et des tunnels
- Service de la gestion patrimoniale du réseau
- Service de modernisation du réseau

4b 137 rue Abbé Groult  
75015 PARIS  
Tél : 01 41 60 80 80

## UNITÉS DÉPARTEMENTALES (UD)

### 5 Paris (UD 75)

5, rue Leblanc  
75015 PARIS  
Tél : 01 82 52 51 51

### 6 Hauts-de-Seine (UD 92)

167/177, avenue Joliot-Curie  
BP 102  
92013 NANTERRE Cedex  
Tél : 01 40 97 29 06

### 7 Seine-Saint-Denis (UD 93)

7, esplanade Jean Moulin  
93003 BOBIGNY Cedex  
Tél : 01 41 60 67 00

### 8 Val-de-Marne (UD 94)

12/14, rue des Archives  
94011 CRÉTEIL Cedex  
Tél : 01 49 80 21 00

### 9 Seine-et-Marne (UD 77)

14, rue de l'Aluminium  
77547 SAVIGNY-LE-TEMPLE Cedex  
Tél : 01 64 10 53 53

### 10 Yvelines (UD 78)

35, rue de Noailles  
Bâtiment B1  
78000 VERSAILLES  
Tél : 01 71 28 48 51

### 11 Essonne (UD 91)

Cité administrative d'Evry  
Boulevard de France  
91010 EVRY-COURCOURONNES  
Tél : 01 60 76 34 11

### 12 Val-d'Oise (UD 95)

5, avenue de la Palette  
95300 PONTOISE  
Tél : 01 71 28 48 02

Ponant 2  
1 27-29, rue Leblanc  
75015 PARIS  
Tél : 01 40 61 80 80

2 12, cours Louis Lumière  
94300 VINCENNES  
Tél : 01 87 36 45 00

3 10, rue Crillon  
75004 PARIS  
Tél : 01 87 36 45 00







**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et des transports  
d'Île-de-France

Ponant 2 - 27-29, rue Leblanc - 75015 PARIS - Tél : 01 40 61 80 80  
[www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Dépôt légal : Juin 2023  
ISBN : 978-2-11-172006-0